



Chaire de recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie

Université du Québec à Montréal

**Projet de recherche CRSH
2005-2008**

***Gouvernance mondiale :
démocratisation ou
privatisation du système
international ?***

Cahier de recherche

MCD-UNESCO-01

***Méthodologie et
Fiches synthétiques***

Par Frantz Gheller

30 août 2005

TABLE DES MATIÈRES

MÉTHODOLOGIE.....	3
INFORMATIONS OFFICIELLES	14
DISCOURS OFFICIELS.....	22
RAPPORTS.....	33
DOCUMENTS TECHNIQUES	46
LISTES	59

Ce document constitue le premier de deux cahiers de recherches produits lors de l'été 2005. Portant sur le processus d'ouverture à la société civile de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), il est partie intégrante du projet de recherche de la Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie intitulé *Gouvernance mondiale : démocratisation ou privatisation du système international ?*, élaboré dans le cadre d'une Subvention ordinaire de recherche du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (2005-2008).

Ce premier cahier comporte deux sections : l'une porte sur la méthodologie utilisée pour la collecte des données alors que l'autre se compose de l'ensemble des fiches synthétiques se rapportant à chacun des documents recueillis. Le deuxième cahier de recherche est pour sa part une analyse synthétique du processus d'ouverture en question, objet du projet de recherche en cours.

MÉTHODOLOGIE

La section « Méthodologie » du présent cahier de recherche expose en détails les différentes étapes effectuées lors de la recherche portant sur l'intégration de la société civile et du secteur privé à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Il vise à donner une description détaillée des activités de recherche accomplies et à expliciter les différents choix méthodologiques ayant été faits.

Il faut distinguer trois grandes étapes dans les travaux de recherche effectués sur l'UNESCO durant l'été 2005. La première d'entre elles fut constituée de l'élaboration d'une bibliographie préliminaire et de documents descriptifs (historique et logique de fonctionnement) portant sur l'organisation internationale étudiée. Cette étape nous a permis de nous familiariser avec l'UNESCO et son site Internet, de même qu'à clarifier, notamment grâce à la rencontre d'équipe du 3 juin, les méthodes de collecte et de classification de documents qui furent par la suite utilisées lors de la deuxième étape, celle de la collecte des données. Cette étape fut elle-même subdivisée en fonction de deux principales méthodes de recherche employées explicitées ultérieurement. La troisième étape fut pour sa part constituée de la rédaction d'un

rapport final contenant l'ensemble des documents produits au cours des deux étapes précédentes. C'est à cette occasion que furent retravaillés les documents descriptifs initialement élaborés et que l'essentiel de l'analyse fut rédigée à partir des éléments de réflexion retenus tout au long des étapes précédentes, de même qu'en grande partie à partir de documents secondaires provenant d'universitaires et de journalistes. Notons que c'est lors de cette dernière étape que fut finalisée la normalisation de la dénomination des fichiers collectés et des méthodes de présentation des travaux de chacun des membres de l'équipe de recherche, plus précisément lors de la réunion informelle du 19 juillet.

Bibliographie préliminaire et fiches synthétiques

La toute première étape effectuée fut celle de l'élaboration d'une bibliographie préliminaire. Furent passés en revue deux catalogues informatisés, celui de la bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal, le catalogue MANITOU, et celui de la bibliothèque nationale, le catalogue IRIS. Cette bibliographie préliminaire fut plus tard complétée par quelques références bibliographiques découvertes au cours de la recherche, la plupart d'entre elles provenant de la base de données UNESDOC, disponible en ligne sur le site de l'UNESCO. L'insistance a été mise sur la littérature scientifique et militante ne provenant pas des organes officiels de l'UNESCO, les sources premières d'information ayant été laissées de côté puisqu'elles constituent l'objet de la deuxième étape, celle de la collecte des documents. Soulignons pour plus de précision que les mémoires de maîtrises n'ont pas été retenus de même que les ouvrages datés d'avant 1980, à l'exception de ceux pouvant s'avérer réellement pertinents.

Une fois la deuxième étape entamée, nous avons, à mesure que les documents furent collectés, créé des fiches synthétiques pour chacun d'entre eux. Ces fiches synthétiques furent toutes rassemblées dans un même document nommé « Répertoire ». Ainsi cataloguée, chaque fiche synthétique comportait un numéro de renvoi au document intégral duquel elle donnait la référence complète de même qu'un résumé succinct visant à donner une brève description ainsi qu'à souligner l'importance des informations contenues pour la recherche en cours. Suite à la réunion informelle du 19 juillet 2005 et pour fin de normalisation des banques de données de chacun des chercheurs, la numérotation des fichiers fut remplacée par une nomenclature commune.

Historique et logique de fonctionnement

Une fois l'élaboration de la bibliographie préliminaire terminée, fut créé le document « Historique et logique de fonctionnement » visant à rendre compte de la mission et des objectifs de l'UNESCO, de son champs d'action et de son rôle, ainsi que de sa logique de fonctionnement (structure organisationnelle, modalités de prise de décision et financement). Furent également à cette occasion jointes en annexe des informations portant sur les dates clés ayant marquées l'évolution de l'organisation, la liste des différents directeurs ayant dirigé l'UNESCO depuis sa création ainsi que les types de relations pouvant être entretenues entre l'UNESCO et les ONG.

Les informations ayant permises l'élaboration de ce document d'information ont pratiquement toutes été tirées du site officiel de l'UNESCO, essentiellement de la section « Organisations » ainsi que des rubriques consacrées à chacune des communautés UNESCO pertinentes pour notre analyse, en l'occurrence « ONG et Fondations », « Secteur privé » et « Commissions nationales ». Pour ce qui est des précisions apportées au rôle de l'UNESCO respectif à chacun de ces quatre domaines d'activités - Éducation, Culture, Sciences, Communication et information - seules les informations se rapportant à la société civile et donc jugées pertinentes ont été recueillies. Elles ne visent qu'à donner un aperçu des activités de l'UNESCO l'amenant précisément à établir des partenariats avec la société civile et ne doivent aucunement être considérées comme exhaustives. Elles proviennent de la brochure explicative *L'UNESCO, ce qu'elle est, ce qu'elle fait*, disponible sur le site officiel de l'UNESCO.

Collecte des données

Le corpus est essentiellement constitué des rapports, discours, déclarations, directives, documents et brochures d'information, documents de travail, documents juridiques, cadres d'actions et guides produits par l'UNESCO. Nous incluons à ce titre les différents organes principaux de l'UNESCO, à savoir la Conférence générale, le Conseil exécutif, le Secrétariat (dont le Directeur général) et les Commissions nationales, de même que les différents groupes de travail et comités formés par l'UNESCO, qu'ils soient qualifiés de spéciaux ou non, les unités hors Siège, qu'il soit question des bureaux multipays, des bureaux nationaux, des bureaux régionaux, des bureaux de liaisons ou encore du Bureau de coordination des unités hors Siège, de même que les documents produits avec la collaboration de la société civile,

notamment par le mécanisme de la Consultation Collective des ONG et les groupes de réflexion qui y sont reliés. Nous avons procédé pour leur recherche et leur collecte de deux manières. Dans un premier temps, par la collecte systématique des documents présents sur le site Internet de l'Organisation et dans un deuxième temps, à partir de la base de données de l'UNESCO (UNESDOC), elle aussi disponible sur le site Internet.

Avant de passer à l'examen attentif des activités de recherche effectuées lors de la collecte des données, doit au préalable être énoncée une remarque fondamentale concernant l'organisation internationale étudiée, l'UNESCO, afin de saisir adéquatement l'évolution générale des choix méthodologiques effectués. Compte tenu des objectifs propres de l'organisation non gouvernementale et de la nature de la collaboration possible avec l'UNESCO, cette dernière déploie d'importants efforts afin de créer et de consolider un grand nombre de relations formelles et opérationnelles avec des entités en provenance de la société civile. L'emphase mise par l'UNESCO sur l'importance de ses partenariats avec la société civile a donné lieu, comme nous l'avons constaté au long de nos activités de recherche, à la production, par l'organisation elle-même ou en collaboration avec elle, d'un nombre impressionnant de documents de toutes sortes sur la question de la place de la société civile à l'UNESCO.

Collecte systématique des données disponibles sur le site Internet

Devant l'abondance des documents en question, s'est rapidement posé le dilemme de l'exhaustivité et de la pertinence. Déterminé à bâtir la base de données la plus complète possible, c'est avec un souci d'exhaustivité élevé que nous avons entamé la collecte systématique des documents du site Internet. Fut décidé de commencer par la section « Éducation » en raison de l'important volume de documents et d'informations y étant disponible, de même qu'en raison de l'importance accordée par l'UNESCO à ses activités dans ce domaine. Les premiers survols du site avaient par ailleurs permis de prendre conscience de l'existence d'un mécanisme d'interaction avec la société civile fort innovateur, la Consultation collective des ONG sur l'Éducation pour tous. Jusqu'à la fin de la recherche de données pertinentes dans cette section, fut conservée la même exigence méthodologique d'exhaustivité. Cette même exigence fut également retenue pour la section « Communautés UNESCO » puisqu'un très grand nombre d'informations fort pertinentes s'y trouvaient également.

Dans la section « Éducation », nous avons commencé par fouiller en détails les rubriques traitant du mouvement de l'Éducation pour tous (EPT), l'un des axes centraux des activités de l'UNESCO en matière d'éducation. Nous avons donc commencé par passer en revue chacune des rubriques et chacun des documents contenus dans le sous portail « Éducation pour tous » de la section « Éducation ». Ces documents furent jugés particulièrement pertinents pour les fins de notre analyse en ce sens que les acteurs de la société civile participent de manière active à la mise en œuvre de certains pans de programmes de l'UNESCO et, dans une mesure que nous avons cherché à cerner, à leur élaboration. Ainsi, les documents traitant de près ou de loin de société civile, d'organisations non gouvernementales, de partenariat ou de communauté, ont été récoltés pour fins d'analyse, de même que quelques documents explicatifs d'ordre général portant sur l'EPT.

De façon plus détaillée, de la rubrique « Éducation pour tous » du sous portail du même nom, nous avons passé en revue tous les documents de références et retenus ceux d'entre eux jugés pertinents. Ils concernent précisément la Conférence mondiale sur l'EPT (1990), la réunion à mi-parcours de la décennie (1996) et le Forum mondial sur l'éducation (2000). Échelonnés sur une dizaine d'années à intervalle d'environ cinq ans, ces différents événements marquant de l'EPT nous ont semblés appropriés pour donner un aperçu de l'évolution de la place de la société civile dans les discours et les activités de l'UNESCO au cours de la dernière décennie du dernier millénaire. Dans la même rubrique, nous avons également passé en revue les documents portant sur le Cadre d'action de Dakar, laissant toutefois tomber les cadres d'actions régionaux en raison d'une moins grande pertinence et d'un manque de temps. La deuxième rubrique sur laquelle nous nous sommes attardés est celle dénommée « Coordination globale » : seul le rapport complet de la stratégie internationale pour rendre opérationnel le Cadre de Dakar a été récolté. De la rubrique « Les partenariats en action », nous ne nous sommes occupé que des textes de la sous rubrique « société civile » et laissés tomber celles nommées « organisations multilatérales et bilatérales » ainsi que « organisations intergouvernementales » jugées non pertinentes pour les fins du présent projet de recherche. Outre la page d'accueil de la sous rubrique en question, nous avons récolté la presque totalité des textes disponibles, y compris les procès verbaux des différents meetings du comité de liaison ONG-UNESCO.

Nous nous sommes attardés par la suite aux différentes « Communautés UNESCO » sensées donner vie aux idéaux et aux valeurs de l'UNESCO partout dans le monde, tant sur le plan international, national que local. Elles sont au nombre de sept : « délégations permanentes », « ONU et OIG », « ONG et Fondations », « Commissions nationales », « Parlementaires », « Clubs UNESCO » et « Secteur privé ». Le site officiel de l'UNESCO leur consacre un sous portail comportant des rubriques et des documents spécifiques pour chacune d'entre elles. Après les avoir survolé de manière exploratoire, nous avons choisi d'attarder notre récolte de documents sur trois communautés en particuliers : « ONG et Fondations », « Secteur privé » et « Commissions nationales ». Ce sont en effet les communautés UNESCO les plus pertinentes dans le cadre de la recherche puisqu'elles traitent respectivement de la sphère civique de la société civile, du secteur privé et d'un lieu important de collaboration entre ces deux sphères et l'UNESCO.

De ce sous portail a été recueillie la totalité des rubriques portant sur la politique, les activités, la nature des membres et la liste de ceux-ci respectives à chacune des trois communautés retenues pour les fins de notre analyse. Leur pertinence tient au fait qu'elles décrivent les aspects spécifiques de chacune des communautés UNESCO et concernent donc directement notre objet de recherche. Une fois les rubriques copiées dans des fichiers Word et placées dans notre base de données, nous avons recueillis des documents mis en ligne par l'UNESCO dans la rubrique « Ressources » de chacune des trois communautés. En ce qui a trait aux publications proprement dites, elles ont été dans la presque totalité recueillies (celles n'ayant pas été jugées pertinentes ne traitent pas ou trop peu de la société civile ou du secteur privé) et ce, pour chacune des trois communautés. Il en est de même en ce qui concerne les rapports d'ateliers, de séminaires ou de tout autre événement touchant les trois communautés retenues. À noter toutefois que lorsque les événements en question n'étaient couverts uniquement que par des rubriques (c'est le cas de la totalité des événements présentés sous la rubrique « ONG et Fondations »), celles-ci n'ont pas été recueillies parce qu'elles contiennent trop peu d'informations et n'amènent pas de précisions suffisamment pertinentes.

Collecte de fichiers provenant de la base de données du site Internet

Prenant conscience en cours de collecte systématique des données de l'ampleur de la tâche qui s'annonçait, fut toutefois jugé préférable de ne pas utiliser cette même méthode de collecte pour les étapes ultérieures de la collecte de données. Nous avons ainsi opéré, après

avoir procédé à la récolte systématique des documents mis en ligne dans les sous portails de l'EPT et des Communautés UNESCO, à un changement méthodologique visant à accorder une plus grande importance au critère de pertinence, l'exhaustivité demeurant évidemment un des principaux critères de sélection mais de légèrement moindre importance.

La collecte de données fut conséquemment poursuivie à l'aide d'une recherche de mots clés dans la base de données de l'UNESCO, accessible à l'adresse <http://www.unesco.org/unesdi/index.php/fre/accueil/> et nommée « UNESDOC ». Cette base de données contient tous les documents de l'Organisation ainsi que de nombreux ouvrages non officiels rédigés en collaboration avec l'Organisation. Ainsi, tous les discours du Directeur général, Koïchiro Matsuura, ayant trait aux termes « société civile » et « ONG » ont été recueillis. La recherche n'a toutefois donné aucun résultat pour les discours qui auraient eu trait au terme « secteur privé » et aucun n'a été jugé pertinent pour celui de « partenariat ». Pratiquement tous les textes intégraux des publications de l'UNESCO ayant trait au terme « société civile », « secteur privé », « Comité des ONG » et « Conférence des organisations non gouvernementales » repérés et accessibles par UNESDOC ont été retenus. Les documents auxquels nous avons accès dans leur intégralité mais qui n'ont pas été retenus présentaient trop peu de pertinence avec le cadre de la recherche, la plupart parce qu'ils traitaient de cas régionaux et/ou sectoriels. Les quelques documents datés d'avant 1980 n'ont pour la plupart pas semblés pertinents eu égard à leur contenu. À noter que les recherches des termes « Comité de liaison [ONG-UNESCO] » et « accord [-] cadre » n'ont donné aucun résultat pertinent.

Les publications recensées dans UNESDOC mais auxquelles nous n'avons pas eu accès (ils doivent être commandés à partir d'un catalogue) ou en partie seulement n'ont pour des raisons évidentes pas été récoltés. L'ampleur du nombre de documents n'aurait de toutes façons pas permis de faire autrement, d'autant plus que peu d'entre eux semblaient pertinents, la quasi-totalité des documents produits par l'UNESCO ou traitant directement de l'UNESCO étant disponibles au grand public. Les références des quelques documents les plus pertinents n'ayant pas été retenus en raison de leur inaccessibilité totale ou partielle ont tout de même été ajoutées à la bibliographie préliminaire. À noter également que les documents traitant de mêmes thèmes mais correspondant à des sessions différentes de la Conférence générale ont

tous été récoltés afin de permettre éventuellement l'analyse de l'évolution des propositions et des directives au cours des années.

L'ensemble des fiches synthétiques se rapportant aux documents collectés et rassemblés dans la base de données se retrouve dans le présent cahier de recherche à la suite de la partie « méthodologie ». Les fiches y sont regroupées en fonction de la nature des documents résumés tel qu'explicité de manière détaillée dans les prochains paragraphes portant sur l'élaboration de la nomenclature.

Élaboration de la nomenclature

Lors de la réunion d'équipe du 19 juillet 2005, nous avons décidé d'une nomenclature commune afin de normaliser l'octroi de noms aux fichiers récoltés. Suite aux précédentes rencontres et après analyse de nos banques de données, fut ainsi établie une nomenclature comportant 4 éléments : « Nom de l'organisation concernée » ; « Nature du document » ; « Année » ; « Nombre générique ». Placée entre crochet à la suite de chacune des références disponibles dans les fiches synthétique et remplaçant (sans crochet) les noms de fichiers anciennement donnés aux fichiers récoltés, cette nomenclature permettra la fusion éventuelle des cinq bases de données en une seule.

Nom de l'organisation concernée

Le premier terme de la nomenclature est constitué de l'acronyme de l'organisation sur laquelle le contenu du fichier porte : ONU, OMC, OIT, UIT ou UNESCO. Il a été convenu que le rajout du code « PAR » entre parenthèse à la suite du nom de l'organisation concernée servira à différencier les documents produits par les partenaires de l'organisation (pour la plupart des représentants ou des experts venant de l'extérieur de l'organisation étudiée) de ceux émanant directement de l'organisation.

Nature du document

Les cinq catégories retenues pour classer les fichiers en fonction de leur nature sont, sous leurs dénominations finales et accompagnées des codes respectifs leur ayant été attribués : les *discours officiels* (DIS), les *rapports* (RAP), les *documents techniques* (TEC), les *informations officielles* (INF) et les *documents secondaires* (SEC). Une fois débutée la conversion des titres de nos données en fonction de cette codification commune, nous avons

également convenus de rajouter une sixième catégorie, propre aux *listes* d'ONG et de présences à certains événement (LIS).

Les *discours officiels* sont caractérisés par l'authenticité et la légitimité des locuteurs, mais aussi par leur objectif d'information (intension de donner forme et impulsion) et d'influence de l'opinion publique sur la base de cette légitimité. Ils sont souvent personnalisés (première personne, singulier ou pluriel), mais visent en même temps à présenter la ligne publique de l'organisation concernée. C'est ainsi qu'ils regroupent majoritairement des discours, des allocutions, des adresses, des présentations de rapport ou de bilan faites à l'oral et des remarques d'ouvertures provenant de personnes occupant des postes officiels au sein des organisations étudiées, au premier rang desquels nous retrouvons généralement le Directeur général ou le Secrétaire général.

Les *documents techniques* sont caractérisés par leur objectif de codification, de formalisation d'une action. De nature souvent juridique (conventions, déclarations, résolutions, etc.), s'y retrouvent également des documents traitant de questions essentiellement techniques, notamment les plans d'action et les guides décrivant des règles de fonctionnement ou des critères de participation.

Les documents d'*informations officielles*, publications officielles et générales de l'organisme, sont caractérisés par le souci de mettre à la disposition du public certaines indications, certains renseignements portant notamment sur son mode de fonctionnement, les différents services disponibles et les activités passées ou futures. Généralement, ce sont des informations tirées du site officiel des organisations étudiées et qui ont été copiées dans des documents word. Tout en étant officielles car elles constituent la façade informatisée de l'organisation, il est à noter qu'elles ne contiennent aucune signature : elles sont produites par des fonctionnaires.

Les *rappports* officiels d'enquête, d'étude ou de travaux, parfois personnalisés, souvent produits par un groupe, une commission, un comité ou un consultant, se définissent essentiellement par leur objectif de faire le point à l'issue d'une recherche et parfois de

fournir des pistes de réflexion ou d'action. Sont à ce titre également inclus les procès verbaux et les comptes rendus de différentes réunions.

Les *documents secondaires* sont des documents d'analyse ou des commentaires produits par des chercheurs, universitaires, souvent individuels, autonomes et critiques, mais constituant une source importante d'information. Ils sont caractérisés par leur volonté de partager des observations ou des expériences individuelles. À noter que certaines de ces analyses sont de nature scientifique alors que d'autres sont plutôt de nature journalistique.

Année

Le troisième terme de la nomenclature est l'année de publication du document. L'évolution à travers le temps de la lexicographie utilisée par l'UNESCO et de son processus d'ouverture à l'endroit de la société civile étant un élément clé dans notre recherche, il va s'en dire que la spécification de l'année de la publication des documents écrits constitue une variable de grande importance pour la suite de notre analyse. Dans le cas des discours et autres allocutions, c'est l'année de leur locution qui importe, alors que dans le cas des pages Web, l'année de leur création ou celle de leur mise à jour lorsque la date de création n'est pas spécifiée. Quand l'année n'est pas disponible pour un document donné, on trouvera la mention « s.d. » signifiant « sans date ».

Le « jour » et le « mois » n'ont pas été retenus comme précisions temporelles suffisamment pertinentes pour les fins de notre nomenclature. Fait dans l'optique de faciliter les croisements entre les différents documents et les différentes bases de données, ce choix méthodologique permettra d'observer de manière globale les modifications d'orientations des organisations internationales, elles-mêmes étant généralement le fruit de processus réflexifs et décisionnels portant sur de longues périodes de temps. Il est donc peu pertinent d'en suivre l'évolution quotidienne ou même mensuelle, sauf en ce qui concerne certains cas précis (ex : constater les changements discursifs survenus suite à un changement de Directeur général).

Nombre générique

Dans l'objectif de distinguer les fichiers s'étant faits attribuer des codes identiques en ce qui concerne les premiers trois éléments (Nom de l'organisation concernée ; Nature du

document ; Année), nous avons rajouté un quatrième élément de classification constitué d'un nombre générique. Le seul critère d'attribution du nombre en question consiste en ce qu'il soit différent des nombres déjà attribués au code des fichiers dont les trois premiers éléments sont identiques.

INFORMATIONS OFFICIELLES

Les documents d'*informations officielles*, publications officielles et générales de l'organisme, caractérisés par le souci de mettre à la disposition du public certaines indications, certains renseignements comme son mode de fonctionnement, les différents services disponibles et les activités passées ou futures. Généralement, ce sont des informations tirées du site officiel des organisations étudiées et qui ont été copiées dans des documents *Word*. Tout en étant officielles car elles constituent la façade informatisée de l'organisation, il est à noter qu'elles ne contiennent aucune signature : elles sont produites par des fonctionnaires.

UNESCO. 2000. *L'éducation pour tous : un objectif à notre portée.*

En ligne :

http://www.unesco.org/education/efa/global_co/policy_group/EFA_brochure_fr.pdf

(consulté le 2 juin 2005). [UNESCO-INF-2000-01]

Cette brochure résume ce qu'est l'EPT et les différents objectifs poursuivis : la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, Thaïlande, 1990) a fait de l'éducation de base une des grandes priorités du développement. En avril 2000, plus de 1 100 délégués venus de 164 pays ont adopté, lors du Forum mondial sur l'éducation, (Dakar, Sénégal), le Cadre d'action de Dakar, document ambitieux et concret qui définit les objectifs de l'éducation pour tous et les stratégies pour les atteindre. Les six objectifs de Dakar d'ici 2015 : développer la protection et l'éducation de la petite enfance ; apporter un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité pour tous ; promouvoir l'acquisition des compétences de la vie courante pour les adolescents et les jeunes ; améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes ; éliminer les disparités entre les sexes et instaurer l'égalité dans l'éducation ; améliorer la qualité de l'éducation

LAÏDI, Zaki et René LEFORT. 2000. « Les trois pôles du politique ». *Le Courrier de l'UNESCO*. p.20-21. Vol. 53, no. 1.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001184/118482f.pdf#118494> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO (PAR)-INF-2000-01]

Court article du chercheur français Zaki Laïdi portant sur les trois pôles inégaux structurant désormais le politique: l'État, le marché et la société civile.

UNESCO. 2000. *Les bailleurs de fonds mettent en avant le rôle des États dans le financement de l'éducation pour tous.*

En ligne :

http://www.unesco.org/education/efa/fr/wef_2000/press_releases/dak_04_27_20h.shtml

(consulté le 4 juin 2005). [UNESCO-INF-2000-02]

Les bailleurs de fonds (Banque mondiale, UNICEF, FNUAP et quelques pays de l'OCDE) ont mis l'accent, au deuxième jour du Forum mondial sur l'éducation, sur la responsabilité qui incombe aux pouvoirs publics des pays en développement face au financement de l'éducation. On retrouve notamment dans ce communiqué de presse les pourcentages du financement provenant du public, des bailleurs de fonds et du privé.

UNESCO. 2000. *Le rôle des ONG et de la société civile dans l'éducation au cœur des débats.*

En ligne :

http://www.unesco.org/education/efa/fr/wef_2000/press_releases/dak_04_26_12h.shtml

(consulté le 4 juin 2005). [UNESCO-INF-2000-03]

Ce communiqué de presse porte sur le rôle accru des organisations non gouvernementales (ONG) et de la société civile dans la réalisation d'une éducation de base universelle et juste. C'est le constat dressé par les organisateurs du Forum mondial sur l'éducation lors d'un briefing de presse tenu dans la capitale sénégalaise.

UNESCO. 2000. *Le directeur général de l'UNESCO présente sa vision de l'Éducation pour tous.*

En ligne :

http://www.unesco.org/education/efa/fr/wef_2000/press_releases/paris_15_02_2000.shtml

1 (consulté le 4 juin 2005). [UNESCO-INF-2000-04]

Le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, a présenté, dans la perspective du Forum mondial de l'éducation (Dakar, Sénégal), sa vision de ce que devrait être le travail de l'Organisation avec les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales afin de promouvoir l'éducation de base.

UNESCO. 2000. *Le Quotidien de la Conférence mondiale de Dakar.*

En ligne :

http://www.unesco.org/education/efa/fr/wef_2000/daily_conf_news/journal1.pdf

(consulté le 4 juin 2005). [UNESCO-INF-2000-05]

Ce journal réalisé avec la collaboration du Forum consultatif international sur l'éducation contient de nombreux articles écrits par des individus œuvrant dans des ONG. Leur point de vue sur leur place dans le Forum et dans l'éducation.

Consultation Collective des ONG sur l'Éducation pour tous. 2001. *What is the Collective Consultation of NGOs on Education for All?*

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/partnership/info_sheet_ccngo.pdf (consulté le 29 juin 2005). [UNESCO-INF-2001-01]

Ce document résume la raison d'être et les objectifs de la Consultation Collective des ONG sur l'EPT, un mécanisme clé dans le secteur de l'éducation créé pour faciliter la réflexion, le dialogue et les actions communes entre les ONG et l'UNESCO en matière d'EPT. On y retrouve également un descriptif du Groupe de coordination et des organisations qui le composent.

UNESCO. 2001. *Éducation pour tous : Un objectif à notre portée.*

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/ed_for_all/background/background_kit_achieve_goal-fr.shtml (consulté le 2 juin 2005). [UNESCO-INF-2001-02]

Dossier d'informations portant sur les objectifs de l'EPT.

UNESCO. 2001. *Éducation pour tous : Le coût de l'éducation pour tous.*

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/ed_for_all/PDF/04lecout.pdf (consulté le 2 juin 2005). [UNESCO-INF-2001-03]

Courte brochure d'information portant sur le coût et le financement de l'EPT.

UNESCO. 2001. *Éducation pour tous : L'éducation dans les pays en crise.*

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/ed_for_all/PDF/05educr-fr.pdf (consulté le 2 juin 2005). [UNESCO-INF-2001-04]

L'éducation en situation d'urgence et de crise fait l'objet d'un programme-phare de l'EPT. L'un des mécanismes mis en place pour surmonter ces difficultés par des efforts de collaboration est le Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE). De plus en plus de partenaires s'y joignent, notamment des ministères de l'éducation, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, et des ONG. L'éducation en situation d'urgence est en effet l'activité centrale de plusieurs ONG importantes.

UNESCO. 2001. *Éducation pour tous : Les plans d'action nationaux.*

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/ed_for_all/PDF/06planan.pdf (consulté le 2 juin 2005). [UNESCO-INF-2001-05]

L'élaboration des plans d'action nationaux est une étape importante dans la réalisation de l'EPT. Quelques critiques sont faites dans ce document sur le manque de consultation de la société civile à ce sujet : il est notamment suggéré que les plans soient élaborés selon des processus associant les différents partenaires, notamment les représentants des

populations, les responsables communautaires, les parents, les apprenants, les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile.

UNESCO. 2001. *Éducation pour tous : dossier d'information.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001241/124166f.pdf> (consulté le 2 juin 2005). [UNESCO-INF-2001-06]

Le document se propose de faire le point sur les principaux défis qui se posent au mouvement de l'EPT, de préciser les tendances actuelles et de tracer des directions possibles pour les actions futures. Ce dossier a été conçu de manière à offrir des informations actualisées et d'une consultation facile. Le directeur y souligne notamment que la collaboration avec la société civile gagne du terrain et que le Cadre d'action de Dakar recommande expressément aux États d'associer plus étroitement la société civile à la formulation des politiques nationales.

UNESCO. 2002. *Éducation : Le partenariat en action : Société civile.*

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/fr/partnership/civil_society.shtml (consulté le 27 mai 2005). [UNESCO-INF-2002-01]

L'UNESCO donne sur cette page web une définition de ce qu'elle entend par « société civile » et le rôle qu'elle lui reconnaît dans l'éducation. Elle y décrit également quel est le mécanisme de dialogue avec la société civile sur l'Éducation pour tous et donne une liste des publications en lien avec la « société civile », que nous avons triées et recueillies.

Conference of the Ministers of Education of African Member States – MINEDAF VIII. 2002. *Civil society unites in Africa to promote participation in education.*

En ligne : http://portal.unesco.org/education/en/ev.php-URL_ID=6341&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 30 juin 2005). [UNESCO-INF-2002-02]

Très bref résumé de la participation et des objectifs de consultation du MINEDAF VIII.

UNESCO. 2001. *Éducation pour tous : Le rôle de la société civile.*

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/ed_for_all/PDF/11rolesc.pdf (consulté le 2 juin 2005). [UNESCO-INF-2002-03]

Document détaillé sur le rôle de la société civile. En s'engageant à soutenir la participation de la société civile à l'élaboration des politiques éducatives, les participants du Forum mondial sur l'éducation ont donné une reconnaissance internationale au rôle que celle-ci peut jouer dans l'éducation. On y souligne notamment qu'une étape importante a été franchie lors de la réunion annuelle de la Consultation collective des ONG sur l'Éducation pour tous à Bangkok, en juillet 2001 : une centaine d'ONG du monde entier ont alors décidé de mettre en place un nouveau mécanisme de partenariat pour l'EPT.

UNESCO. 2002. *What are UNESCO Clubs? : UNESCO Answer.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001380/138056e.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-INF-2002-04]

Document décrivant en détails ce que sont les clubs UNESCO et leurs origines. On y apprend notamment qu'un Club UNESCO doit être reconnu par un État membre pour être reconnu par l'UNESCO.

UNESCO. 2003. *L'UNESCO: Ce qu'elle est, ce qu'elle fait.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001315/131585f.pdf> (consulté le 27 mai 2005). [UNESCO-INF-2003-01]

Brochure d'informations produite par l'UNESCO portant notamment sur sa mission, son historique, son rôle, et passant en revue ses activités dans chacun de ses quatre champs d'action : *éducation, culture, sciences naturelles et communication et information.*

UNESCO. 2003. *Conférence internationale des ONGs entretenant des relations officielles avec l'UNESCO.*

En ligne : http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=17682&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 1^{er} juillet 2005). [UNESCO-INF-2003-02]

Brefs commentaires du directeur général de l'UNESCO sur la Conférence internationale des ONGs entretenant des relations officielles avec l'UNESCO.

UNESCO. 2003. *Partenariat avec le secteur privé.*

En ligne :

http://portal.unesco.org/fr/file_download.php/63ebf18efdf238f315348bf713a6c7a6A4+fr.ptc.pdf (consulté le 16 juin 2005). [UNESCO-INF-2003-03]

La politique de coopération de l'UNESCO avec le secteur privé s'inspire des directives adoptées par l'ONU en 2000. Celui-ci est sous-tendu par le « Pacte mondial » dont les neuf principes universels fournissent une orientation normative au monde des affaires et facilitent l'intégration de valeurs sociales dans le processus de production de biens et de services commerciaux. Les divers partenaires du secteur privé s'inscrivent dans cette dynamique, regroupant les entreprises multinationales, les fondations, les petites et moyennes entreprises (PME) et les corps professionnels représentant le monde des affaires.

UNESCO. 2003. *Relations entre les Commissions nationales et les nouveaux partenariats.* ERC.2003/WS/10.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001323/132357f.pdf> (consulté le 27 juin 2005). [UNESCO-INF-2003-04]

Courte brochure explicative concernant les relations entre les Commissions nationales et les nouveaux partenariats.

UNESCO. 2004. *Commissions nationales – Activités.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=11790&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 9 juin 2005). [UNESCO-INF-2004-01]

Cette page du site officiel de l'UNESCO porte sur les activités des commissions nationales. On y mentionne notamment que les consultations avec les commissions nationales, les réunions statutaires et le renforcement de leurs ressources et de leurs capacités sont devenus l'objectif primordial de la Division des Relations avec les Commissions nationales et les nouveaux partenariats de l'UNESCO.

World Association of Small and Medium Enterprises. 2004. *Dialogue avec les professionnels et les groupes du monde des affaires au niveau national et communautaire: une brochure à l'attention des Commissions nationales pour l'UNESCO, leurs partenaires, et pour WASME.* ERC.2004/WS/1.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001340/134087fo.pdf> (consulté le 27 juin 2005). [UNESCO (PAR)-INF-2004-01]

Cette brochure a été préparée pour l'UNESCO par l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises (WASME). Elle traite de la coopération de l'UNESCO avec le Secteur privé ainsi que des liens entretenus entre les Commissions nationales et les PME. On y fait un bref retour sur les politiques de l'ONU à l'égard du secteur privé des dernières années et traite sous plusieurs aspects du WASME.

UNESCO. 2004. *Commissions nationales – Politique.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=11752&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 9 juin 2005). [UNESCO-INF-2004-02]

Cette rubrique du site officiel porte sur la politique de l'UNESCO à l'égard des commissions nationales. On y mentionne qu'il y a responsabilité conjointe des Etats membres et de l'UNESCO vis-à-vis des commissions nationales, le concept de "responsabilité partagée" ayant été utilisé pour la première fois en 1978.

UNESCO. 2004. *Commissions nationales – Membres.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=11759&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 9 juin 2005). [UNESCO-INF-2004-03]

Cette rubrique du site officiel de l'UNESCO porte sur les membres des commissions nationales. Une des principales fonctions des commissions nationales est de mobiliser la société civile pour mieux participer à la réalisation des objectifs de l'UNESCO. Dans ce cadre, les commissions nationales sont des acteurs efficaces capables de promouvoir des programmes et de garantir le soutien d'autres collaborateurs principaux.

UNESCO. 2004. *Commissions nationales – Réunions statutaires, réunions informelles et consultations.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=11300&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 9 juin 2005). [UNESCO-INF-2004-04]

Cette rubrique du site officiel de l'UNESCO traite des réunions statutaires, des réunions informelles et des consultations régionales opérées par les Commissions nationales. Les réunions statutaires ont pour objectif de discuter des questions relatives au fonctionnement des commissions nationales et de renforcer la coopération entre elles. Les réunions informelles peuvent être organisées pendant les sessions de la Conférence générale et abordent des questions concernant les activités des prochaines années en coopération avec les secteurs de programme de l'UNESCO et les bureaux hors siège. De plus, les commissions nationales d'une même région se réunissent une fois tous les deux ans pour une consultation régionale.

UNESCO. 2004. *ONG et Fondations – Activités.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13091&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 14 juin 2005). [UNESCO-INF-2004-05]

Cette page du site officiel de l'UNESCO traite des interactions entre l'UNESCO et les ONG de même qu'avec les fondations, autant en ce qui concerne les relations au niveau international que national, ou encore en ce qui concerne la coopération collective.

UNESCO. 2004. *ONG et Fondations – Membres.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=10625&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 14 juin 2005). [UNESCO-INF-2004-06]

On retrouve dans cette page du site officiel de l'UNESCO les informations nécessaires à la recherche d'organisations non gouvernementales entretenant des relations avec l'organisation.

UNESCO. 2004. *ONG et Fondations – Politiques.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=10623&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 14 juin 2005). [UNESCO-INF-2004-07]

Depuis une dizaine d'années, l'impressionnante vitalité des organisations non gouvernementales, la multiplication de leur nombre et leur rôle croissant ont conduit l'UNESCO à se pencher sur ses relations avec ces organisations afin de rechercher de nouvelles synergies et des formes de coopération mieux adaptées. Cette réflexion a débouché en 1995 sur la définition d'un cadre statutaire approprié, avec l'adoption par les États membres de nouvelles *Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales*.

UNESCO. 2004. *Secteur privé – Partenariats.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=11825&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=-461.html (consulté le 16 juin 2005). [UNESCO-INF-2004-08]

L'UNESCO coopère avec de nombreux partenaires du secteur privé : multinationales, PME, fondations privées, associations économiques, académiques et professionnelles, organismes philanthropiques et particuliers. Le champ de coopération avec le secteur privé est actuellement très large. Se retrouve sur cette rubrique quelques exemples de coopération entre le secteur privé et l'UNESCO (ex : la Fondation Ford).

UNESCO. 2004. *Secteur privé – Politique.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=11897&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 16 juin 2005). [UNESCO-INF-2004-09]

La politique de partenariat avec le secteur privé s'inspire des directives adoptées par l'ONU en 2000. Elle est fondée sur le « Pacte mondial » dont les neuf principes universels fournissent une orientation normative au monde des affaires et facilitent l'intégration de valeurs sociales dans le processus de production de biens et de services commerciaux.

UNESCO. 2004. *Communautés UNESCO.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=3419&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 20 juin 2005). [UNESCO-INF-2004-10]

Cette courte rubrique traite de ce que sont les « communautés UNESCO » et quel est leur rôle général en rapport avec l'organisation. Elles sont composées entre autres des gouvernements, des parlementaires, des commissions nationales, des associations, des ONG, des médias, des institutions scientifiques et culturelles, des entreprises, des écoles ainsi que de l'ensemble de la famille des Nations Unies.

UNESCO. 2005. *Synergie NCP - mai 2005 : Bulletin de la Division des relations avec les commissions nationales et les nouveaux partenariats.*

En ligne :

[http://portal.unesco.org/fr/file_download.php/d9eb209ba3e898abfe6e7509b9acc1ba19245+Synergie\(7F\)_mai2005.pdf](http://portal.unesco.org/fr/file_download.php/d9eb209ba3e898abfe6e7509b9acc1ba19245+Synergie(7F)_mai2005.pdf) (consulté le 21 juin 2005). [UNESCO-INF-2005-01]

Ce bulletin traite des relations extérieures et de la coopération concernant les activités de renforcement des capacités des Commissions nationales ainsi que leurs liens avec la société civile. On y trouve également le témoignage de la Commission nationale suisse au sujet de la consultation de la société civile sur la Convention pour la diversité culturelle.

ELGAR, Kerry. 2005. « La nouvelle donne entre l'UNESCO et le Secteur privé ». *Le Nouveau courrier*. p.14-16.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001394/139497f.pdf#139494> (consulté le 27 juin 2005). [UNESCO (PAR)-INF-2005-01]

Cet article traite du fait que si autrefois les partenariats entre le secteur privé et l'UNESCO étaient limités au seul sponsoring, ils sont désormais plus nombreux et plus ambitieux. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) fournissent un terrain d'expérimentation privilégié à cette nouvelle coopération avec l'entreprise.

UNESCO. 1995-2005. *Histoire de l'Organisation.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=6207&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 7 juillet 2005). [UNESCO-INF-2005-02]

Rubrique du site de l'UNESCO portant sur son histoire.

UNESCO. 1995-2005. *60 ans d'existence et quelques dates clés.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=14606&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 7 juillet 2005). [UNESCO-INF-2005-03]

Rubrique du site de l'UNESCO décrivant les dates clés de l'histoire de l'organisation.

UNESCO. 2005. *Directeur général.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=3657&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 7 juillet 2005) [UNESCO-INF-2005-04]

Rubrique du site de l'UNESCO énumérant la durée des mandats de chacun des Directeurs-général, passés et présent.

UNESCO. 1995-2005. *L'Unesco en bref : ce qu'elle est, ce qu'elle fait.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=3328&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
(consulté le 17 janvier 2006) [UNESCO-INF-2005-05]

Rubrique du site de l'UNESCO traitant sommairement de la raison d'être de l'UNESCO, de son mandat et de sa vision globale axée sur la paix.

UNESCO. [s.d.]. *Introduction générale aux textes normatifs de l'UNESCO.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=23772&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
(consulté le 23 janvier 2006) [UNESCO-INF-2005-06]

Commentaires généraux sur le préambule de la Charte de l'UNESCO, sur les conventions, les recommandations et les déclarations.

UNESCO. 2005. *L'UNESCO et SMSI : Vers les sociétés du savoir.*

En ligne : http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=1543&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
(consulté le 23 janvier 2006) [UNESCO-INF-2005-07]

Rubrique du site de l'UNESCO traitant du rôle de celle-ci concernant la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information.

UNESCO. 1995-2005. *33^{ème} Conférence générale : informations de base.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=9304&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
(consulté le 24 janvier 2006). [UNESCO-INF-2005-08]

Rubrique du site de l'UNESCO traitant d'informations de base concernant la Conférence générale : notamment, sa composition, ses fonctions, sa périodicité, son déroulement, sa structure et son fonctionnement.

UNESCO. 1995-2005. *Organes directeurs : les instances intergouvernementales qui régissent l'UNESCO.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=3973&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
(consulté le 24 janvier 2006). [UNESCO-INF-2005-09]

Rubrique du site de l'UNESCO résumant brièvement les informations de base concernant la Conférence générale ainsi que le Conseil exécutif.

UNESCO. 1995-2005. *Secrétariat : le bras exécutif de l'Organisation.*

En ligne : [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=3976&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

[URL_ID=3976&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=3976&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

(consulté le 24 janvier 2006). [UNESCO-INF-2005-10]

Rubrique du site de l'UNESCO offrant quelques informations quantitatives au sujet du secrétariat de l'UNESCO, de même qu'un organigramme concernant sa structure.

DISCOURS OFFICIELS

Les *discours officiels* sont caractérisés par l'authenticité et la légitimité des locuteurs, mais aussi par leur objectif d'information (intension de donner forme et impulsion) et d'influence de l'opinion publique sur la base de cette légitimité. Ils sont souvent personnalisés (première personne, singulier ou pluriel), mais visent en même temps à présenter la ligne publique de l'organisation concernée. C'est ainsi qu'ils regroupent majoritairement des discours, des allocutions, des adresses, des présentations de rapport ou de bilan faits à l'oral et des remarques d'ouvertures provenant de personnes occupant des postes officiels au sein des organisations étudiées, au premier rang desquels nous retrouvons le Directeur général ou le Secrétaire général.

MAHEU, René. 1973. *Allocution de M. René Maheu à l'ouverture de la quatorzième Conférence des organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations de consultation (catégories A et B) avec l'UNESCO. DG/73/17.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0000/000058/005856fb.pdf> (consulté le 29 juin 2005). [UNESCO-DIS-1973-01]

Cet ancien Directeur général de l'UNESCO souligne notamment les deux grandes voies prévues dans l'Acte constitutif pour permettre à l'UNESCO d'élargir son audience et ses possibilités d'action en dépassant le cadre intergouvernemental qui définit sa structure. Il s'agit d'une part de la création dans tous les États membres de commissions nationales et, d'autre part, des rapports que l'UNESCO entretient avec les organisations internationales non gouvernementales.

MAYOR, Federico. 1988. *Allocution de Federico Mayor lors de la 21e Conférence des organisations internationales non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès de l'UNESCO. DG/88/18.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0007/000792/079238fo.pdf> (consulté le 29 juin 2005). [UNESCO-DIS-1988-01]

L'ancien Directeur général entretient l'assemblée des ONGs sur des sujets très divers, notamment les deux derniers mandats du président de la Conférence des ONGs et la préparation du Plan pour 1990-1995. Il y traite aussi de son souhait de voir s'améliorer les processus de consultation individuelle et collective des ONGs.

MAYOR, Federico. 1990. *Discours de Frederico Mayor à la 22e Conférence des organisations internationales non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès de l'UNESCO*. DG/90/21.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0008/000861/086165fo.pdf> (consulté le 29 juin 2005). [UNESCO-DIS-1990-01]

L'ancien Directeur général traite de la nouvelle approche de coopération et de mise en œuvre que les ONGs ont recherchée dans le Secteur de l'éducation Il suggère en ce sens que la participation des ONG à l'action opérationnelle de l'Unesco soit étudiée de près par le Secrétariat et le Comité permanent.

MAYOR, Federico. 1992. *Discours de Frederico Mayor à l'ouverture de la Conférence demain l'Europe*. DG/92/28.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000930/093074f.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-DIS-1992-01]

F. Mayor fait référence, notamment, à « un réseau diversifié d'ONG travaillant en harmonie, mais aussi en toute indépendance, avec les gouvernements ».

MAYOR, Federico. 1992. *Discours de Frederico Mayor à la 23e Conférence des organisations internationales non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès de l'UNESCO*. DG/92/21.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000930/093068f.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-DIS-1992-02]

L'ancien Directeur général fait le point sur les Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les fondations et autres institutions similaires. Il souligne qu'il faudra trouver les moyens d'articuler les actions des différentes entités. Il explique également les modifications qu'il a apportées aux structures du Secrétariat qui servent de cadre à cette coopération. Ainsi, la Division des relations avec les organisations internationales regroupe maintenant les deux anciennes unités.

MAYOR, Federico. 1994. *Discours de Frederico Mayor à l'ouverture de la 24e Conférence des organisations internationales non gouvernementales*. DG/94/13.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000973/097390f.pdf> (consulté le 29 juin 2005). [UNESCO-DIS-1994-01]

L'ancien Directeur général traite notamment de l'importance des mécanismes statutaires de la coopération avec les ONGs, desquels il attendait à l'époque la matière à réflexion en vue de la révision des Directives de 1960 (cette révision eut lieu en 1995).

MAYOR, Federico. 1995. *Discours de Frederico Mayor à l'ouverture des Assises de l'Afrique*. DG/95/6.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001001/100113f.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-DIS-1995-01]

L'ancien Directeur général de l'UNESCO présente ses vues sur le pourquoi avoir fait de l'Afrique une priorité. Il est intéressant d'y noter le très peu de référence aux ONGs et à la société civile, celle-ci n'étant pas employée avec la même signification que dans les discours de Koïchiro Matsuura. Dans ce dernier cas, la société civile a un rôle actif à jouer alors que Frederico Mayor ne l'évoque qu'en tant que « voix » à écouter.

MAYOR, Frederico (UNESCO). 1996. *Allocution de M. Frederico Mayor, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, prononcée à l'ouverture de la réunion à la mi-décennie du Forum international consultatif sur l'éducation pour tous*.

En ligne :

**http://www.unesco.org/education/efa/fr/ed_for_all/background/08C1midd.shtml
(consulté le 3 juin 2005). [UNESCO-DIS-1996-01]**

Pour la première fois, des dirigeants politiques et des représentants du monde de l'éducation et de la société civile se mettaient d'accord sur un plan d'action mondial destiné à dispenser une éducation de base et à réduire massivement l'analphabétisme.

MATSUURA, Koïchiro (UNESCO). 2000. *Address by Mr Koïchiro Matsuura, Director-General of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)*.

**En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/wef_2000/speeches/matsuura.shtml
(consulté le 3 juin 2005). [UNESCO-DIS-2000-01]**

Discours du directeur général de l'UNESCO à l'occasion de Dakar. De nombreuses références à la société civile y sont faites.

BEDIAKO, Thomas (représentant des ONG). 2000. *Speech in World Education Forum*.

**En ligne: http://www.unesco.org/education/efa/wef_2000/speeches/bediako.shtml
(consulté le 3 juin 2005). [UNESCO (PAR)-DIS-2000-01]**

Bref discours d'un représentant d'ONG qui note avec satisfaction les volontés d'établir un partenariat avec la société civile (les ONG, les syndicats de professeurs et les organisations de parents inclus). Il a noté en ce sens l'émergence d'un mouvement mondial de société civile dédié à la lutte pour une éducation pour tous de qualité.

ANNAN, Kofi. 2000. *The Secretary-General Address to the World Education Forum : Building a Partnership for Girls' Education.*

En ligne :

http://www.unesco.org/education/efa/wef_2000/speeches/secretary_general.shtml

(consulté le 3 juin 2005). [UNESCO-DIS-2000-02]

Le Secrétaire général de l'ONU souligne notamment que celle-ci ne peut rien faire à elle seule : elle doit bâtir et étendre des partenariats avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé. Ce sera en fait un test pour les ONG et pour la nouvelle génération d'activistes qui a émergé grâce à l'Internet. Les ONG sur le plan individuel ont fait de remarquables contributions à l'éducation dans de nombreux pays. Aujourd'hui, l'ONU ne peut pas gagner la bataille de l'éducation des filles sans leur expertise et leur énergie. Il leur promet qu'ils seront écoutés. Le défi sera similaire pour le secteur privé.

BELLAMY, Carol (United Nations Children's Fund). 2000. *United Nations Children's Fund to the World Education Forum Plenary, address by Carol Bellamy Executive Director.*

En ligne: http://www.unesco.org/education/efa/wef_2000/speeches/bellamy.shtml

(consulté le 3 juin 2005). [UNESCO (PAR)-DIS-2000-02]

Discours de la directrice de l'UNICEF sur les priorités relatives au Forum mondial sur l'éducation. Elle y note notamment que les efforts ne pourront être couronnés de succès sans le support actif de tous les secteurs de la société, y compris le secteur privé et la société civile.

MATSUURA, Koïchiro. 2000. *Discours de M. Koïchiro Matsuura à l'occasion du colloque des ONG "La culture de la paix : une idée en action". DG/2000/40.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001212/121298f.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-DIS-2000-03]

Le directeur souligne l'importance accordée par l'AG des Nations Unies à la société civile dans son ensemble et aux ONG en particulier, qui jouent un rôle de premier plan pour la mise en oeuvre concrète de la culture de la paix. Il profite de l'occasion pour remercier les ONG en relation officielle pour avoir relevé, dès janvier 1999, le défi de l'Année internationale. Elles ont défini avec l'UNESCO, par le biais du Comité de liaison, la structure et les modalités mêmes du partenariat, et la charte que l'UNESCO a signée est devenue un modèle pour les autres partenariats aux plans national et international.

SHORT, Clark (Secretary of State for International Development). 2000. *Universal Primary Education: The Key to Poverty Reduction.*

En ligne: http://www.unesco.org/education/efa/wef_2000/speeches/clare_short.shtml

(consulté le 3 juin 2005). [UNESCO (PAR)-DIS-2000-03]

Mme Short expose les six priorités du gouvernement britannique. Elle glisse quelques mots sur le fait qu'en éducation, comme pour le développement de manière plus générale,

une société civile active à un rôle crucial à jouer – en gardant à l’œil les gouvernements, en mettant en relief les problématiques concernant la qualité et l’équité et en faisant pression pour que de rapides progrès se fassent. Sans la voix de la société civile – parmi laquelle les groupes communautaires proches des gens sont la part la plus importante – les objectifs éducationnels ne seront pas atteints et certainement pas maintenus.

MATSUURA, Koïchiro. 2000. *Discours de M. Koïchiro Matsuura à l’occasion du Sommet des chefs d’État d’Afrique de l’Ouest*. DG/2000/41.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001213/121300f.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-DIS-2000-04]

Le Directeur général mentionne que l’UNESCO a comme rôle celui de chef de file pour le suivi de Dakar, ce qui consiste en particulier à maintenir le momentum politique, à stimuler le partenariat au niveau international et à s’assurer que les efforts de chacun des protagonistes de cette entreprise collective — les pays concernés, les acteurs multilatéraux et bilatéraux du développement, la société civile — soient convenablement fédérés tant au niveau international que national.

MATSUURA, Koïchiro. 2001. *Lettre circulaire 3679 du Directeur général de l’UNESCO*. CL/3679.

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/file_download.php/4859d37d0763370f54d31e7a3b788059CL-3679-Fre.pdf (consulté le 21 juin 2005). [UNESCO-DIS-2001-01]

Cette lettre circulaire du Directeur général met l’emphase sur le renforcement des capacités des commissions nationales, elles qui représentent l’un des principaux mécanismes de coopération avec la société civile.

MATSUURA, Koïchiro. 2001. *Discours de M. Koïchiro Matsuura à la séance spéciale sur l’implication de la société civile dans l’action en faveur de l’éducation pour tous de la 46e session de la Conférence internationale de l’éducation*. DG/2001/82.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001235/123504f.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-DIS-2001-02]

Discours clé du Directeur général concernant l’implication de la société civile dans l’EPT. Depuis sa nomination comme Directeur général en novembre 1999, il a fait de la promotion du dialogue avec la société civile l’une de ses préoccupations principales, en particulier dans le contexte de l’EPT. Lors du Forum mondial sur l’éducation de Dakar en avril 2000, il est intervenu personnellement pour assurer la participation élargie de la société civile. Depuis, c’est surtout au niveau des activités de terrain qu’il s’est efforcé d’encourager le dialogue avec la société civile sur les questions relatives à l’EPT. La signification de cette séance spéciale est double : pour la première fois, ce dialogue se trouve porté à un niveau beaucoup plus élevé, puisque des représentants de la société civile peuvent rencontrer des ministres de l’éducation ; c’est aussi la première fois que la CIE consacre une séance spéciale à cette question de la société civile.

MATSUURA, Koïchiro. 2001. *Discours de M. Koïchiro Matsuura à l'occasion de l'ouverture de la Table ronde "Culture, religions, identités : formes et dynamiques de la coexistence humaine* ». DG/2001/131.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001246/124608f.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-DIS-2001-03]

Ce discours du DG met l'accent sur l'importance du dialogue entre les civilisations. Selon le Directeur général, c'est ici que le rôle des ONG revêt une importance décisive, car c'est par leur action que ce dialogue peut toucher un public plus large, au-delà des instances gouvernementales et intergouvernementales, ainsi que des cercles académiques et des élites pensantes, pour atteindre ceux qui ne se sont pas montrés réceptifs aux messages.

MATSUURA, Koïchiro. 2001. *Discours de M. Koïchiro Matsuura à l'occasion de la clôture de la 31^e session de la Conférence générale*. 31 C/INF.28.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001244/124446f.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-DIS-2001-04]

Discours du Directeur général à la clôture de la 31^e session de la Conférence générale. Outre quelques mots glissés sur la société civile, on y retrouve des informations générales concernant le nombre et la nature des participants.

MATSUURA, Koïchiro. 2001. *Discours de M. Koïchiro Matsuura au Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous*. DG/2001/110.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001240/124043f.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-DIS-2001-05]

Discours prononcé par le Directeur général à l'occasion de la première réunion du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous (EPT). Ce groupe, composé de décideurs représentant les gouvernements et la société civile, ainsi que les organismes de développement, doit être un instrument stratégique permettant à la communauté internationale de rendre compte de l'action menée en relation avec les engagements pris à Dakar. Cette séance inaugurale du Groupe indique que le couronnement de tout l'édifice de l'EPT est maintenant en place. Il y traite notamment de la façon dont il a choisi la composition des membres de ce groupe ainsi que du rôle et de la mission de celui-ci.

FOUILHOX, Monique. *Intervention de Monique Fouilhoux, Présidente du Comité de Liaison des ONGs*.

En ligne :

http://www.unesco.org/education/efa/efa_week/speech_Fouilhoux_26_4_2002.pdf (consulté le 1^{er} juillet 2005). [UNESCO-DIS-2002-01]

Mme Fouilhoux exprime son désir de voir plus d'efforts fait par l'UNESCO pour soutenir les ONGs, particulièrement au niveau régional et national. Outre l'importance des partenariats, elle traite de l'atteinte des objectifs fixés à Dakar et de la situation du à cet égard.

MATSUURA, Koïchiro. 2002. *Opening remarks by Mr Koïchiro Matsuura on the occasion of the preparatory meeting for the organization of an online conference for civil society in preparation of the World Summit on the Information Society*. DG/2002/117.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001284/128447e.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-DIS-2002-02]

Ces remarques d'ouverture prononcées par le Directeur général veillaient à introduire la rencontre préparatoire pour l'organisation d'une conférence de la société civile en ligne en préparation du Sommet mondial sur la société de l'information. Il y réitère l'importance des relations spéciales qu'entretient l'UNESCO avec la société civile.

MATSUURA, Koïchiro. 2002. *Discours de M. Koïchiro Matsuura à la séance d'ouverture de la réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT*. DG/2002/113.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001284/128442f.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-DIS-2002-03]

Le Directeur général élabore sur l'importance du Groupe de haut niveau en tant qu'instrument essentiel pour assurer la coordination entre les partenaires de l'EPT et maintenir la dynamique de leur coopération. Le Directeur général définit les 3 mandats de ce groupe placé à la pointe du mouvement d'EPT et supervisant l'intégralité des activités d'EPT aux niveaux international, régional et national. Il fait par la suite le point sur l'évolution de la situation de l'EPT au niveau régional, national et mondial.

MATSUURA, Koïchiro. 2003. *Introduction du directeur général au Conseil exécutif*. 167 EX/INF.7

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001315/131507f.pdf> (consulté le 8 juin 2005). [UNESCO-DIS-2003-01]

Allocution du Directeur général de l'UNESCO à la 167^{ème} session du Conseil exécutif. Il fait état des préoccupations du Secrétaire général de l'ONU sur la situation dans le monde et réitère notamment le rôle de l'UNESCO en matière de médiation impartiale parmi une variété de plus en plus large de partenaires et de parties prenantes.

MATSUURA, Koïchiro. 2003. *Discours de M. Koïchiro Matsuura à l'occasion de l'ouverture de la Conférence internationale des ONG entretenant des relations officielles avec l'UNESCO "Bien commun mondial : accès, partage et rôle des ONG"*. DG/2003/138.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001330/133078f.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-DIS-2003-02]

Dans ce discours, le Directeur général souligne que l'UNESCO a l'avantage d'être l'une des rares organisations du système des Nations Unies qui dispose d'un mécanisme de consultation et de concertation avec les ONG. Il apporte par ailleurs certaines précisions pertinentes dans le cadre de notre recherche (ex : il y avait près de 140 ONG à suivre les travaux de la 32^e session) tout comme le fait que le Président du Comité sur les ONG pour l'exercice qui s'achève, M. Michael Omolewa, est devenu Président de la Conférence

générale jusqu'en 2005. On y note également qu'une étude est en cours sur les modalités de coopération de chaque organisation du système des Nations Unies avec les ONG entreprise dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).

MATSUURA, Koïchiro (UNESCO). 2005. *Address on the occasion of the Luncheon with representatives of the Private Sector and Civil Society*. DG/2005/025.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001385/138583e.pdf> (consulté le 12 juin 2005). [UNESCO-DIS-2005-01]

Allocution du directeur général de l'UNESCO devant la Chambre de commerce, le Club Rotary et d'autres organisations, à l'occasion de sa première visite officielle à Sainte-Lucie. L'allocution ne porte pas particulièrement sur la société civile, mais y est tout de même affirmée l'importance pour l'UNESCO de travailler davantage en partenariats avec le secteur privé et la société civile en ce qui concerne la préservation et la promotion de l'héritage culturel. Il en est fait de même en ce qui concerne un enjeu très important dans les Caraïbes, celui de la lutte au Sida.

RAPPORTS

Les *rappports* officiels d'enquête, d'étude ou de travaux, parfois personnalisés, souvent produits par un groupe, une commission, un comité ou un consultant, se définissent essentiellement par leur objectif de faire le point à l'issue d'une recherche et parfois de fournir des pistes de réflexion ou d'action. Sont également inclus les procès verbaux et les comptes rendus de différentes réunions.

Conférence mondiale sur l'éducation pour tous. 1990. Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux : une vision pour les années 90.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000975/097552f.pdf> (consulté le 7 juin 2005). [UNESCO-RAP-1990-01]

En 1990, lors de la Conférence mondiale sur l'EPT (Jomtien, Thaïlande), les délégués de 155 pays ainsi que des représentants d'environ 150 organisations se sont mis d'accord pour universaliser l'enseignement primaire et réduire radicalement l'illettrisme avant la fin de la décennie. On trouvera dans ce document d'utiles informations sur les considérations qui ont motivé la *Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous* et le *Cadre d'action pour répondre aux besoins fondamentaux* adoptés par la Conférence mondiale sur l'EPT.

UNESCO. 1995. Rapport sexennal du conseil exécutif sur le concours apporté à l'action de l'UNESCO par les organisations internationales non gouvernementales (1988-1993).

28 C/42.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001014/101402fo.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-RAP-1995-01]

Ce rapport sexennal traite notamment des aspects généraux de la coopération de l'UNESCO avec les ONG au cours de la période 1988 à 1992, des aspects généraux de la participation des ONG à la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO et des aspects particuliers de la coopération opérationnelle avec les ONG.

UNESCO. 1996. Rapport final à la réunion mi-décennie du Forum consultatif international sur l'Éducation pour tous.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001057/105744fb.pdf> (consulté le 3 juin 2005). [UNESCO-RAP-1996-01]

C'est une présentation thématique structurée des principaux points qui ont fait l'objet de discussions de la réunion de mi-décennie du Forum. Il constitue essentiellement une synthèse des débats, dont notamment une analyse critique de l'importance d'établir de vastes partenariats avec tous les acteurs de la société.

DELORS, Jacques (sous la dir.) (Commission internationale sur l'éducation pour le vingt-et-unième siècle). 1996. *L'éducation, un trésor est caché dedans (extraits)*.

En ligne : http://www.unesco.org/delors/delors_f.pdf (consulté le 1^{er} juillet 2005). [UNESCO (PAR)-RAP-1996-01]

Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le 21^{ème} siècle. Peu pertinent, mais à noter que jamais dans l'énumération des acteurs principaux ne sont mentionnées la société civile ou les ONG.

UNESCO. 1998. *Collaboration entre l'UNESCO et les commissions nationales*. 155 EX/37. En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001134/113418f.pdf> (consulté le 21 juin 2005). [UNESCO-RAP-1998-01]

La première partie souligne les principaux accomplissements des commissions nationales et l'importance de leur rôle en tant qu'organes chargés de la consultation, de l'évaluation, de la liaison et de l'information sur les programmes de l'UNESCO. Une attention particulière est accordée à leur capacité de mobiliser les nouveaux partenariats et les fonds pour assurer l'exécution des programmes. La seconde partie souligne l'importance de la coopération entre l'UNESCO et les commissions nationales.

UNESCO. 1999. *Rapport du Directeur général sur les modifications intervenues dans le classement des organisations non gouvernementales admises aux différents types de relations avec l'UNESCO*. 30 C/32.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001168/116897f.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-RAP-1999-01]

L'adoption des Directives de 1995 a inauguré une période de réforme des relations de coopération de l'UNESCO avec les ONG. Ce rapport rend compte des changements intervenus dans le classement des ONG suite aux décisions du Conseil exécutif et du Directeur général. Il contient également la liste des organisations qui entretiennent avec l'Organisation des relations opérationnelles et celles dont un terme a été mis à leurs relations officielles.

UNESCO et Banque mondiale. 2000. *General Report : CSOs Contributions to the Education For All Goals in Sub-Saharan Africa*.

En ligne:

http://www.unesco.org/education/efa/bulletin/en/documents/seminar_ngo_cso.shtml (consulté le 7 juin 2005). [UNESCO-RAP-2000-01]

Rapport général du Séminaire sur les contributions des ONGs et des OSC aux objectifs de l'EPT qui s'est tenu à Bamako en décembre 2000, dans le cadre de l'initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique et le suivi du Forum de Dakar.

BRAY, Mark (coordonné par la Banque mondiale). 2000. *Community Partnerships in Education: Dimensions, Variations and Implications*.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001234/123483e.pdf> (consulté le 7 juin 2005). [UNESCO (PAR)-RAP-2000-01]

Cette étude thématique, préparée une décennie après la Déclaration, examine certaines des dimensions des partenariats en éducation, principalement en ce qui concerne les communautés. On y traite abondamment des ONG et ce, très en détails.

Comité de rédaction du Forum mondial sur l'éducation (UNESCO). 2000. *Analyse développée du Cadre d'action de Dakar*.

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/fr/wef_2000/expanded_com.shtml (consulté le 3 juin 2005). [UNESCO-RAP-2000-02]

Le présent document fournit des précisions sur chaque objectif et chaque élément de stratégie du projet de Cadre d'action en tenant compte des nombreuses suggestions formulées avant et pendant le Forum mondial sur l'éducation.

UNESCO. 2000. *Forum mondial sur l'Éducation : Rapport final*.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001211/121117f.pdf> (consulté le 4 juin 2005). [UNESCO-RAP-2000-03]

Rapport final du Forum social mondial de Dakar. Document important dans lequel on traite abondamment de l'établissement des partenariats avec la société civile. Les annexes sont également intéressantes.

UNESCO.2000. *Séance de stratégie II.8 : Construire des partenariats efficaces avec les agences de financement*.

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/fr/wef_2000/strategy_sessions/session_II-8.shtml (consulté le 3 juin 2005). [UNESCO-RAP-2000-04]

Ce document de présentation de la séance de stratégie porte sur l'importance des partenariats entre les gouvernements et les agences de financement. Il donne aussi une place substantielle au traitement du rôle des ONG et à l'implication de la société civile.

UNESCO. 2000. *Strategy Session II.7: Mobilizing new resources for basic education*.

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/wef_2000/strategy_sessions/session_II-7.shtml (consulté le 3 juin 2005). [UNESCO-RAP-2000-05]

Cette séance de stratégie est dédiée à la réflexion sur la mobilisation des nouvelles ressources et pose le constat qu'en éducation, les gouvernements continuent encore de jouer un rôle majeur, particulièrement dans le financement de l'éducation. Toutefois, d'autres entités sont aussi impliquées et ce phénomène continuera de croître dans les années à venir.

UNESCO. 2000. *Rapport sur l'établissement d'une « procédure appropriée » visant à accroître la participation des commissions nationales à la mise en œuvre des activités prévues dans le 30 C/5 approuvé. 159 EX/31.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001195/119506f.pdf> (consulté le 21 juin 2005). [UNESCO-RAP-2000-06]

À sa 30ème session, la Conférence Générale a adopté les recommandations du Conseil exécutif sur le Programme et Budget provisoire pour 2000-2001. Ce document a été préparé pour répondre à la volonté « d'accroître la participation des commissions nationales ». Il donne un aperçu historique des commissions nationales et souligne leur rôle dans l'exécution des programmes de l'UNESCO. Les commissions nationales sont considérées comme des organes exécutifs et il est fait état de leur mandat tel que défini par la Conférence Générale. Une fois leurs fonctions définies, le document considère l'aspect pratique des activités des commissions en soulignant leurs récentes réalisations.

UNESCO. 2000. *Politiques et activités de coopération pour le développement mises en œuvre à l'aide de financements extrabudgétaires. 160 EX/35.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001203/120353f.pdf> (consulté le 27 juin 2005). [UNESCO-RAP-2000-07]

Ce rapport annuel décrit les politiques et les activités de coopération pour le développement menées par l'UNESCO à l'aide de financements extrabudgétaires. Il contient une analyse tant des politiques et des priorités mises en œuvre par les différentes sources de financement que des partenariats constitués et des perspectives de collaboration avec l'UNESCO. À titre d'illustration de ces partenariats, quelques projets sont présentés. La première partie, qui a un caractère statutaire, rend compte des réformes et des politiques mises en œuvre par le système des Nations Unies en matière de coopération au développement, puis examine les points saillants de la collaboration entre l'UNESCO et les fonds, programmes et institutions du système. La seconde partie est consacrée à la coopération avec les sources de financement extrabudgétaire qui n'appartiennent pas au système, telles les sources d'aide bilatérale, les banques de développement, la Commission des communautés européennes et les fonds provenant du secteur privé.

UNESCO (ONU). 2000. *Le Secteur privé et le système des Nations Unies: participation et coopération (JIU/REP/99/6). 160 EX/40.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001203/120349f.pdf> (consulté le 27 juin 2005). [UNESCO-RAP-2000-08]

Voici un rapport du Directeur général formulant notamment une série de recommandations ayant pour but d'assurer une plus grande transparence, un meilleur exercice des responsabilités, et une meilleure protection contre l'influence indue que pourraient exercer des groupes d'intérêts particuliers, tout en encourageant un resserrement des liens entre l'ONU et le secteur privé.

UNESCO. 2000. *Rapport final de l'équipe spéciale de réflexion sur l'UNESCO au XXI^e siècle*. 160 EX/48.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001207/120723F.pdf> (consulté le 29 juin 2005). [UNESCO-RAP-2000-09]

Ce rapport final de l'Équipe spéciale de réflexion sur l'UNESCO au 21^{ème} siècle se compose de sept parties : les parties 1 et 2 traitent de la Stratégie à moyen terme ; la partie 3 présente une série de propositions concernant l'amélioration de la substance et de l'impact des programmes de l'UNESCO ; la partie 4 présente une série de propositions concernant la gouvernance interne ; la partie 5 constitue la conclusion générale du rapport ; la partie 6 récapitule les recommandations de l'Équipe spéciale.

46^e session de la Conférence internationale de l'éducation. 2001. *Rapport de synthèse : Session spéciale sur l'implication de la société civile dans l'action en faveur de l'éducation pour tous*.

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/partnership/special_session_fr.pdf (consulté le 1^{er} juillet 2005). [UNESCO-RAP-2001-01]

Voici le rapport de la séance spéciale consacrée à l'implication de la société civile dans l'action en faveur de l'EPT. Cette séance spéciale est le reflet même de l'importance grandissante attachée au rôle des ONG et de la société civile dans les processus et le mouvement EPT. La séance spéciale s'est particulièrement penchée sur la problématique de la participation de la société civile au processus de formulation des politiques.

AHMED, Shafi. 2001. *A Study to Assess the Extent of Participation of the Stakeholders on Policy Planning and Implementation of EFA and its Contribution in Strengthening the Existing Plan of Action for EFA by 2001 and Designing Strategies to Enhance Participation of the Stakeholders*.

En ligne: <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001251/125171eb.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO (PAR)-RAP-2001-01]

Cette recherche effectuée par le représentant et directeur de l'UNESCO au Bangladesh porte essentiellement sur l'EPT, ses six objectifs et la participation de la société civile.

Consultation Collective des ONG sur l'Éducation pour tous. 2001. *Reason for Hope: The Support of NGOs to Education for All*.

En ligne: <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001233/123334e.pdf> (consulté le 7 juin 2005). [UNESCO-RAP-2001-02]

Ce document traite des activités des ONGs en rapport avec l'atteinte de six objectifs prioritaires de la réalisation de l'EPT. Une ONG pour chacun des six thèmes a été désignée pour veiller à leur coordination. On trouve notamment quelques tableaux traitant de la participation des ONGs en lien avec chacun des thèmes, dont un diagramme sur le processus de l'EPT et la participation des ONGs.

Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous. 2001. *Rapport général et Cadre de travail pour les activités conjointes.*

En ligne :

http://www.unesco.org/education/efa/bulletin/fr/documents/bangkok_final_report_fr.pdf (consulté le 20 juillet 2005). [UNESCO-RAP-2001-03]

Ce rapport de la réunion annuelle de la consultation collective des ONG sur l'EPT traite notamment des réformes envisagées qui le concerne.

UNESCO.2001. *Réunion informelle des présidents des commissions nationales.*

En ligne :

http://portal.unesco.org/fr/file_download.php/b16f5ef8e2bc8d766f6b3db201c777b1Chai persons+Mtg.,+2001,+fre.pdf (consulté le 21 juin 2005). [UNESCO-RAP-2001-04]

Les principaux sujets traités sont : le rôle des présidents des commissions nationales, l'autonomie des commissions nationales, le renforcement des capacités opérationnelles des commissions nationales et du statut et les fonctions des commissions nationales. On y met notamment l'emphase sur le fait que les commissions nationales contribuent à promouvoir l'engagement dans la société civile. Aujourd'hui, l'UNESCO a besoin d'élargir ses partenariats pour assurer son développement.

UNESCO. 2001. *Convergence de vues sur les commissions nationales.*

En ligne : [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=12174&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

[URL_ID=12174&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=12174&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html) (consulté le 21 juin 2005). [UNESCO-RAP-2001-05]

Ce document contient une analyse comparée des positions de l'Équipe spéciale de réflexion sur l'UNESCO au 21^{ème} siècle, du Corps commun d'inspection des Nations Unies et du Secrétariat concernant les commissions nationales. Notamment, tout en insistant sur la nécessité d'associer la société civile aux travaux de l'UNESCO à l'ère de la mondialisation, l'Équipe spéciale considère les commissions nationales comme l'un des « principaux liens » de l'Organisation « avec la société civile » et comme des instances consultatives susceptibles de donner un « aperçu des aspirations » du public en général.

UNESCO. 2001. *Rapport sexennal du conseil exécutif à la Conférence générale sur le concours apporté à l'action de l'UNESCO par les organisations internationales non gouvernementales (1995-2000).* 161 EX/INF.8.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001221/122193f.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-RAP-2001-06]

Ce document réunit les rapports analytiques sur la mise en œuvre des accords-cadres. Chaque rapport est suivi d'une évaluation synthétique et des recommandations formulées en vue de sa reconduction par le secteur de programme concerné. Les accords-cadres ainsi que les états financiers correspondants sont tenus à la disposition des membres du Conseil.

UNESCO. 2001. *Rapport du groupe de haut niveau sur l'EPT.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001254/125463f.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-RAP-2001-07]

Ce premier rapport du groupe de haut niveau sur l'EPT traite notamment de l'atteinte des objectifs de l'EPT à l'échelon national, de l'importance des partenariats et de la mobilisation des ressources ainsi que de la participation de la société civile.

Consultation Collective des ONG sur l'Éducation pour tous. 2001. *Rapport général et cadre de travail pour les activités conjointes.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001253/125385f.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-RAP-2001-08]

La Consultation collective des ONG sur l'EPT (CCONG/EPT) a, à l'origine, été créée pour faciliter le dialogue entre l'UNESCO et les ONG sur le thème de l'alphabétisation et sur la vision élargie de l'éducation de base. La nouvelle reconnaissance de la société civile dans le Cadre d'action de Dakar appelait une réforme. C'est pourquoi, la réunion annuelle 2001 s'est penchée sur la question des différentes possibilités de renforcement et d'amélioration du mécanisme de partenariat existant dans le contexte du mouvement Éducation pour tous. La réunion a rassemblé environ 100 organisations de la société civile (OSC) de portée nationale, régionale et internationale de toutes les régions ainsi que 15 professionnels de l'UNESCO. Les chapitres que ce document contient ont pour but de faire partager les discussions et les résultats des trois jours de réunion internationale et de fournir un outil pour son suivi.

UNESCO. 2001. *Rapport sexennal du conseil exécutif sur le concours apporté à l'action de l'UNESCO par les organisations internationales non gouvernementales (1995-2000).*

31 C/27.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001233/123300F.pdf> (consulté le 14 juin 2005). [UNESCO-RAP-2001-09]

Ce rapport fournit des informations sur le concours apporté à l'action de l'Organisation par les OING pendant la période 1995-2001. Plus précisément, il traite des dispositions constitutionnelles et juridiques régissant la coopération avec les ONG et de la mise en œuvre et du fonctionnement des directives de 1995. Il évalue également la coopération engagée avec les ONG sous ses différents aspects intellectuels, matériels et financiers.

Équipe spéciale. 2002. *Une stratégie internationale pour rendre opérationnel le cadre d'action de Dakar sur l'Éducation pour tous (EPT).*

En ligne :

http://www.unesco.org/education/efa/fr/global_co/global_initiative/strategy_2002_fr.pdf (consulté le 8 juin 2005). [UNESCO-RAP-2002-01]

Cette Stratégie internationale est une composante spécifique de l'EPT. La Stratégie internationale se compose de quatre chapitres : le chapitre I expose ce qu'est la Stratégie et ce qu'elle n'est pas ; le chapitre II présente cinq points d'action majeurs qui sont essentiels

pour atteindre les objectifs de Dakar et sur lesquels porteront les partenariats aux niveaux national, régional et international ; le chapitre III traite de la mise en œuvre des douze stratégies énoncées à Dakar, en exposant les liens entre les niveaux national et international ; le chapitre IV porte sur le calendrier associé à la réalisation des objectifs.

UNESCO. 2002. *Rapport du Directeur général sur les progrès accomplis dans l'élaboration des directives pour la sélection de partenaires dans les États membres, y compris la réglementation de l'utilisation du nom et de l'emblème de l'UNESCO par ces partenaires.* 165 EX/37.

En ligne :

http://portal.unesco.org/fr/file_download.php/89024edd78c91243793e655dfff14e9165+EX37.F.pdf (consulté le 21 juin 2005). [UNESCO-RAP-2002-02]

Ce rapport informe le Conseil exécutif des activités entreprises par le Secrétariat, des résultats obtenus, ainsi que des conclusions proposées quant à la formulation de directives relatives aux partenariats de l'Organisation et à l'utilisation du nom et/ou de l'emblème de l'UNESCO par ses partenaires. On y trouve en annexe les directives concernant la coopération entre l'organisation des Nations unies et les entreprises.

ONU. 2002. *Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin.* A/57/ 387.

En ligne :

http://portal.unesco.org/fr/file_download.php/80fa9833feac028647d550c501f28797unc133f.pdf (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-RAP-2002-03]

Ce rapport ne traite pas en particulier ni de l'UNESCO ni de l'UIT. On trouve toutefois à la section IV des informations concernant les désirs de l'ONU d'améliorer la coordination à la fois entre ses composantes et la société civile.

UNESCO. 2002. *Rapport du Directeur général, de concert avec le comité du siège, sur les locaux occupés par les ONG.* 164/EX/32.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001255/125531f.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-RAP-2002-04]

Ce rapport porte sur l'état d'exécution du Plan d'aménagement prévoyant le regroupement des ONG dans le Bâtiment VII. Le Directeur général y soumet des propositions qui permettent de mener ce plan à son terme.

UNESCO. 2002. *Rapport du groupe de haut niveau sur l'EPT.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001302/130232f.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-RAP-2002-05]

Ce rapport a été rédigé par le Groupe de haut niveau sur l'EPT en vue de « renforcer la volonté politique et la mobilisation des moyens techniques et financiers ». Les participants réunissaient notamment quatre représentants de la société civile et des réseaux d'ONG. Le rapport suit le découpage du programme de leur rencontre, cinq sections correspondant

aux différentes séances de travail. Chacune offre un résumé de l'intervention principale et de l'exposé du répondant et reproduisent les grandes lignes du débat général. La conclusion donne un aperçu de l'esprit, des résultats et de l'impact de la réunion.

UNESCO. 2002. *Rapport du Directeur général sur les progrès accomplis dans l'élaboration des directives pour la sélection de partenaires dans les États membres.* 165 EX/37.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127180f.pdf> (consulté le 27 juin 2005). [UNESCO-RAP-2002-06]

Ce document informe le Conseil exécutif des activités entreprises par le Secrétariat, des résultats obtenus, ainsi que des conclusions et des activités proposées quant à la formulation de directives relatives aux partenariats de l'Organisation et à l'utilisation du nom et/ou de l'emblème de l'UNESCO par ses partenaires.

UNESCO. 2002. *Rapport du Directeur général sur les mesures pratiques adaptées à chaque cas, prises en coopérations avec les États membres concernés afin de renforcer la position et les capacités opérationnelles des commissions nationales.* 164 EX/30.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001256/125641f.pdf> (consulté le 29 juin 2005). [UNESCO-RAP-2002-07]

Ce document traite abondamment des commissions nationales. Son intérêt pour notre recherche se rapporte à un élément de réflexion soulevé : un grand nombre de commissions nationales sont devenues des organes gouvernementaux dont les contacts avec les partenaires de la société civile sont limités.

NGO-UNESCO Reflection Group on EFA. 2003. *Meeting on December 8, 2003.*

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/partnership/EFA.RG_december.doc (consulté le 29 juin 2005). [UNESCO-RAP-2003-01]

Ce document est le procès verbal d'une réunion entre des ONG et l'UNESCO. Après la consignation des propos de quelques délégués d'ONG, on retrouve le résumé d'une discussion portant l'éducation suivi de recommandations envoyées au Comité de liaison.

R. BAKER, Wallace. 2003. *Les partenariats avec le secteur privé - Une contribution personnelle du point de vue du secteur privé.*

En ligne :

http://portal.unesco.org/fr/file_download.php/105acb96c7dc0f5240a8b49e128c5142Baker+Report.pdf (consulté le 16 juin 2005). [UNESCO (PAR)-RAP-2003-01]

Ce document de base est une contribution personnelle faite par un membre senior du secteur privé. Il pose deux questions fondamentales : Comment la communauté d'affaires bénéficie de son partenariat avec l'UNESCO et comment l'UNESCO peut bénéficier de l'accroissement de ses liens avec le secteur privé ? L'approche est inspirée du Rapport du SG des Nations Unies à l'AG intitulé *Towards Global Partnerships* (2001).

NGO-UNESCO Reflection Group on EFA. 2003. *Meeting on October 20, 2003.*

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/partnership/EFA.RG_october.doc (consulté le 29 juin 2005). [UNESCO-RAP-2003-02]

Ce procès verbal traite des mesures de sécurité prises après l'attaque d'un édifice de l'ONU à Bagdad. Ainsi, plusieurs personnes ont observé que le rôle indispensable des ONG coïncide étroitement avec les difficultés que les ONG rencontrent dans leur coopération avec l'UNESCO. Le PV consigne ensuite certaines observations concernant la participation des ONG à la Conférence générale de l'UNESCO. On y traite finalement de l'organisation d'un atelier dans le cadre de la Conférence générale.

Consultation Collective des ONG sur l'Éducation pour tous. 2003. *Rapport général et recommandations pour une action conjointe dans le cadre du réseau de la CCONG/EPT.* ED-2003/WS/72.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001331/133155f.pdf> (consulté le 29 juin 2005). [UNESCO-RAP-2003-03]

Rapport très étoffé sur la participation de la société civile dans la mise sur pied de l'EPT.

UNESCO. 2003. *Rapport du Directeur général sur le suivi des décisions prises à ce sujet et adoptées au cours des sessions précédentes du Conseil exécutif.* 166 EX/5. 2003.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001297/129765f.pdf> (consulté le 21 juin 2005). [UNESCO-RAP-2003-04]

Ce rapport informe le Conseil exécutif des progrès réalisés dans le suivi des décisions adoptées par le Conseil à ses précédentes sessions. Y est mentionnée une vingtaine de fois la société civile, notamment en ce qui concerne la réalisation de l'EPT en Afrique.

UNESCO. 2003. *Rapport du Directeur général sur les modifications intervenues dans le classement des organisations non gouvernementales admises aux différents types de relations avec l'UNESCO.* 32 C/INF.7.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001305/130517f.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-RAP-2003-05]

Ce rapport traite des modifications qui sont intervenues, par décision du Conseil exécutif, dans le classement des organisations internationales admises aux différents types de relations officielles avec l'UNESCO. Ce rapport contient également la liste des organisations qui entretiennent avec l'Organisation des relations opérationnelles, ainsi que celles qui ont soumis des demandes d'admission et qui n'ont pas été retenues.

UNESCO/NGO Collective Consultation on Higher Education. 2004. *Rapport final*. 8th; ED.2004/WS/46.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001376/137674e.pdf> (consulté le 12 juin 2005). [UNESCO-RAP-2004-01]

Près de 200 représentants des ONG de la Consultation Collective et observateurs ont répondu à l'invitation de l'UNESCO à l'occasion de la 8^{ème} réunion rassemblant les principales ONG du monde de l'enseignement supérieur, dans lequel le rapport en question affirme que les relations avec la société civile et les ONG atteignent un dynamisme plus élevé que pour les autres paliers des systèmes d'éducation.

Groupe de travail sur l'EPT (UNESCO). 2004. *Rapport de la cinquième réunion*. ED.2004/WS/42.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001373/137360f.pdf> (consulté le 12 juin 2005). [UNESCO-RAP-2004-02]

La 5^{ème} réunion du Groupe de travail sur l'EPT a montré le développement des partenariats du mouvement de l'EPT. Aux côtés de représentants des gouvernements, de la société civile et des organismes bilatéraux et multilatéraux, elle a rassemblé des partenaires des fondations, du secteur privé et de l'Équipe spéciale des ODE sur l'éducation et le genre. Soucieux d'améliorer la cohérence et l'efficacité du soutien à l'EPT, les participants ont fait part de leurs points de vue sur des questions urgentes, notamment l'engagement de la société civile et le partenariat avec le secteur privé.

UNESCO Office Brasilia (UNESCO). 2004. *The Contemporary response of the Brazilian Government, the Civil Society and UNESCO to the HIV/AIDS Epidemic*. BR/2004/PI/H/1

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001362/136285e.pdf> (consulté le 12 juin 2005). [UNESCO-RAP-2004-03]

La participation de la société civile, en tant que ligne directrice du Programme Brésilien de lutte contre le Sida, a été approfondie dans la perspective de la construction d'une réponse sociale à l'épidémie. L'insistance sur la participation de représentants de la société civile dans divers instances du gouvernement tout autant que la collaboration d'ONG qui ont développé des projets sont des mécanismes qui ont été mis en valeur avec la participation des organisations de la société civile à travers tout le pays.

NGO-UNESCO Reflection Group on Education for All (EFA). 2004. *Meeting of 12 January 2004*.

En ligne: http://www.unesco.org/education/efa/partnership/Reflectiongroup_2004.doc (consulté le 29 juin 2005). [UNESCO-RAP-2004-04]

Ce document est le procès verbal d'une réunion entre des ONG et l'UNESCO suite à la Conférence internationale des ONGs. Y sont essentiellement résumés les propos de Denys Ferrando-Durford, délégué général d'une ONG française, « Le français en Partage ».

NGO-UNESCO Reflection Group on EFA. 2004. *Synthetic Report for the Years 2002-2003.*

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/partnership/Synthesis_2002-2003.doc
(consulté le 29 juin 2005). [UNESCO-RAP-2004-05]

Ce document résume brièvement les activités du Groupe de réflexion pour l'année 2002 et l'année 2003. Pour l'année 2002, les deux thèmes retenus furent la communication et le renforcement de la capacité à construire des activités en lien avec l'EPT. En ce qui concerne l'année 2003, on y nomme notamment le rôle des ONG dans le suivi de Dakar et les liens qu'elle doit développer avec diverses instances.

NGO-UNESCO Reflection Group on EFA. 2004. *Meeting of 11 May, 2004.*

En ligne :

http://www.unesco.org/education/efa/partnership/ReflectionGroupNGO_11.05.2004.doc
(consulté le 30 juin 2005). [UNESCO-RAP-2004-06]

Ce procès verbal consigne la présentation faite par Mme. Suzy Halimi, de la Commission française de l'UNESCO. À noter que plusieurs remarques ont été faites concernant les difficultés rencontrées par l'UNESCO au sein du système onusien pour concrétiser l'importance du rôle qui lui est reconnu. La minimisation de ce rôle doit inciter les ONG à se mobiliser afin que l'UNESCO devienne de nouveau le leader de l'EPT.

NGO-UNESCO Reflection Group on EFA. 2004. *Meeting of May 19, 2004.*

En ligne:

http://www.unesco.org/education/efa/partnership/ReflectionGroupNGO_19.05.2004.doc
(consulté le 30 juin 2005). [UNESCO-RAP-2004-07]

Ce procès verbal consigne les échanges entre les délégués d'ONG et M. Colclough's, l'un des représentants du World Report mis en place par une équipe indépendante comme partie prenante du processus décidé à Dakar. Ce rapport annuel amène notamment des objectifs et suggère une kyrielle de « bonnes pratiques » en faveur de l'EPT.

NGO-UNESCO Reflection Group on EFA. 2004. *Meeting of September 21, 2004.*

En ligne:

http://www.unesco.org/education/efa/partnership/ReflectionGroupNGO_21.09.2004.doc
(consulté le 30 juin 2005). [UNESCO-RAP-2004-08]

Procès verbal qui consigne les interventions de quelques délégués d'ONG. À noter le 1^{er} point particulièrement intéressant sur le fonctionnement du groupe de réflexion ainsi que le 2^e point sur la Conférence internationale sur l'éducation, organisée par le BIE à Genève en sept. 2004 et qui a réuni des délégués de 135 pays.

UNESCO. 2004. *Partenariat de l'UNESCO avec le secteur privé: actes de la réunion informelle des Commissions nationales pour l'UNESCO avec le secteur privé.* ERC.2004/WS/2.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001340/134086eb.pdf> (consulté le 27 juin 2005). [UNESCO-RAP-2004-09]

Résumé d'une rencontre informelle entre les Commissions nationales et le secteur privé. On y souligne notamment l'importance pour l'UNESCO de consolider ses liens avec le secteur privé, ce à quoi les Commissions nationales peuvent fortement contribuer. On y recense les résumés des propos tenus par 4 représentants du secteur privé, en l'occurrence l'Oréal, le Club Rotary International, le World Association of Small and Medium Enterprise (WASME) ainsi que Daimler Chrysler.

Commission nationale coréenne pour l'UNESCO et la Division des relations avec les commissions nationales et des nouveaux partenariats (ERC/NCP). 2005. *Summary Report: Training seminar for new officials of Asian national commissions for UNESCO.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=23683&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 21 juin 2005). [UNESCO-RAP-2005-01]

Ce résumé du rapport rendu après le Séminaire de formation pour nouveaux fonctionnaires des Commissions nationales asiatiques traite notamment des liens entretenus par l'UNESCO et les commissions nationales avec la société civile et le secteur privé.

UNESCO. *Section des clubs UNESCO et autres partenaires.*

En ligne :

http://portal.unesco.org/fr/file_download.php/90d624131573257c33f15b6fefc30a17CLUBS+UNESCO+ET+NOUVEAUX+PARTENARIATS.pdf (consulté le 20 juin 2005).

[UNESCO-INF-s.d.-01]

Ce document d'information porte sur les Clubs UNESCO et les nouveaux partenariats. Les Clubs contribuent à développer, soutenir et renforcer un ensemble de partenariats, alliances et autres mécanismes de coopération de nature à améliorer l'impact et la visibilité des programmes de l'UNESCO. Plus spécifiquement, le document traite des Associations, Centres et Clubs UNESCO, des Parlementaires, Maires et Autorités locales de même que du Secteur privé.

DOCUMENTS TECHNIQUES

Les *documents techniques* sont caractérisés par leur objectif de codification, de formalisation d'une action. De nature souvent juridique (conventions, déclarations, résolutions, etc.), s'y retrouvent également des documents traitant de questions essentiellement techniques, notamment les plans d'action et les guides décrivant des règles de fonctionnement ou des critères de participation.

UNESCO. 1960. *Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0000/000079/007965fb.pdf> (consulté le 29 juin 2005). [UNESCO-TEC-1960-01]

Les directives contenues dans ce document ont défini les principes selon lesquels l'UNESCO pouvait établir des arrangements en vue de consultation et de coopération avec les OING jusqu'à l'adoption des nouvelles directives.

Conférence mondiale sur l'éducation pour tous. 1990. *Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et Cadre d'action pour répondre aux besoins de tous.*

En ligne : http://www.unesco.org/education/nfsunesco/pdf/JOMTIE_F.PDF (consulté le 7 juin 2005). [UNESCO-TEC-1990-01]

C'est le texte des deux documents adoptés par la Conférence mondiale sur l'EPT, convoquée conjointement par les chefs de secrétariat de l'UNICEF, du PNUD, de l'UNESCO et de la Banque mondiale. La Conférence, qui était coparrainée en outre par 18 gouvernements et autres organisations, s'est tenue en Thaïlande.

UNESCO. 1995. *UNESCO's strategy for selecting appropriate partners in Member States.* 147 EX/50.

En ligne: <http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001014/101485fo.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-TEC-1995-01]

Voici un point ajouté à l'ordre du jour de la 146^e session de la Conférence générale à la demande de l'Allemagne. Si l'UNESCO a besoin de l'aide du secteur privé pour financer des projets de qualité, demeure la nécessité de veiller à la préservation des valeurs de l'Organisation, particulièrement face à des « partenaires indéliques ». Le Directeur général devrait fournir des informations concernant un certain nombre de questions pertinentes, notamment les méthodes qu'emploie l'Organisation pour vérifier la fiabilité de nouveaux partenaires privés.

UNESCO. 1995. *Examen des demandes de fondations et d'organisations internationales non gouvernementales autres que celles des catégories A et B tendant à se faire représenter par des observateurs à la 28^{ème} session de la Conférence générale. 28 C/10.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001026/102625fo.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-TEC-1995-02]

Ce résumé présente les recommandations du Conseil exécutif concernant l'admission d'observateurs de fondations et d'organisations internationales non gouvernementales autres que celles des catégories A et B à la 28^{ème} session de la Conférence générale.

UNESCO. 1995. *Révision des directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations internationales non gouvernementales. 28 C/34.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001014/101403fo.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-TEC-1995-03]

Le Directeur général a présenté au Conseil exécutif, lors de sa 146^e session, des propositions de révision des Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les OING actuellement en vigueur. Le Conseil exécutif, après les avoir examinées et amendées, a décidé de les recommander à la Conférence générale pour adoption.

UNESCO. 1995. *Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non-gouvernementales.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=10631&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 14 juin 2005). [UNESCO-TEC-1995-04]

Les dispositions de ce document ont pour but de promouvoir les objectifs de l'UNESCO en lui assurant le plus large concours possible de la part d'ONG compétentes et représentatives de la société civile dans la préparation et dans l'exécution de son programme. Par ailleurs, elles encouragent l'émergence de nouvelles organisations représentatives de la société civile implantées dans des parties du monde où elles sont isolées ou fragiles pour des raisons historiques, culturelles ou géographiques, et leur intégration dans le réseau. Deux grands types de relations sont établis, le premier visant une coopération soutenue à la fois en amont et en aval de la programmation et des priorités de l'Organisation (relations formelles), le deuxième un partenariat souple et dynamique dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes (relations opérationnelles).

UNESCO. 1996. *Éducation pour tous, atteindre l'objectif : document de travail.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001177/117715fo.pdf> (consulté le 2 juin 2005). [UNESCO-TEC-1996-01]

Document de travail en vue de la rédaction du rapport final à la réunion mi-décennie du Forum consultatif international sur l'EPT.

UNESCO. 1997. *International guidelines for private sector fund-raising in favour of UNESCO, and content validation and quality guidelines.* WHC.97/CONF.208/INF.17.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001128/112885eb.pdf> (consulté le 27 juin 2005). [UNESCO-TEC-1997-01]

Ce document contient les directives internes concernant la réception de fonds provenant du secteur privé.

UNESCO. 1997. *Application des nouvelles directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales adoptées par la Conférence générale à sa vingt-huitième session.*151 EX/ONG.2.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001248/124821fo.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-TEC-1997-02]

Document par lequel le Directeur général soumet ses recommandations et décisions concernant la reclassification de 115 ONG qui bénéficiaient de relations officielles dans le cadre des anciennes Directives. Ce document comporte deux parties: la partie I inclut l'introduction et les listes par type de décision, et la partie II les fiches individuelles.

UNESCO. 1997. *Conférence extraordinaire des organisations non gouvernementales entretenant des relations avec l'UNESCO.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001092/109217fb.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-TEC-1997-03]

Voici le document principal de la Conférence extraordinaire convoquée afin de clore formellement les travaux de la 25^e Conférence, de permettre à la communauté des ONG de se prononcer sur les nouvelles modalités de fonctionnement de la Conférence internationale des ONG, et de procéder aux élections nécessaires pour la mise en place du nouveau Comité de Liaison ONG-UNESCO.

UNESCO. 1998. *Propositions du Directeur général concernant les méthodes de mobilisation des fonds privés et les critères de sélection des partenaires éventuels.* 155 EX/39.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001129/112938f.pdf> (consulté le 27 juin 2005). [UNESCO-TEC-1998-01]

Ce document contient les propositions soumises au Conseil exécutif concernant la marche à suivre pour mobiliser des fonds privés, ainsi que des critères de sélection des partenaires éventuels. Le document examine l'objet et la validité de ces méthodes, fixe les objectifs et les priorités de la collecte de fonds privés, indique des critères en vue de l'établissement de partenariats avec des organismes du secteur privé ou des particuliers, et rappelle les directives relatives aux accords avec des partenaires éventuels.

UNESCO. 1998. *Propositions du Directeur général concernant les méthodes de mobilisation des fonds privés et les critères de sélection des partenaires éventuels.* 154 EX/30.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001108/110820f.pdf> (consulté le 27 juin 2005). [UNESCO-TEC-1998-02]

Ce document contient les directives soumises au Conseil exécutif sur la marche à suivre pour mobiliser des fonds privés, ainsi que des critères de sélection des partenaires éventuels. Le présent document examine l'objet et la validité de ces méthodes, fixe les objectifs et les priorités de la collecte de fonds privés, indique des critères en vue de l'établissement de partenariats avec des organismes du secteur privé ou des particuliers, et rappelle les directives relatives aux accords avec des partenaires éventuels..

UNESCO. 1998. *Propositions du Directeur général concernant les méthodes de mobilisation des fonds privés et les critères de sélection des partenaires éventuels.* 154 EX/30.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001108/110820f.pdf> (consulté le 27 juin 2005). [UNESCO-TEC-1998-03]

Ce document soumet au Conseil exécutif des propositions de directives visant la mobilisation de fonds privés, ainsi que des critères de sélection de partenaires éventuels. Le document examine l'objet et la validité de ces méthodes, fixe les objectifs et les priorités de la collecte de fonds privés, indique des critères en vue de l'établissement de partenariats avec des organismes du secteur privé ou des particuliers, et rappelle les directives relatives aux accords avec des partenaires éventuels.

UNESCO. 1999. *Directives visant la mobilisation des fonds et critères de sélection de partenaires éventuels : propositions du Directeur général.* 156 EX/38.

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=12695&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-TEC-1999-01]

En application de la décision 155 EX/8.6, le Directeur général soumet au Conseil exécutif de propositions de directives visant la mobilisation de fonds privés, ainsi que des critères de sélection de partenaires éventuels. Le présent document examine l'objet et la validité de ces méthodes, fixe les objectifs et les priorités de la collecte de fonds privés, indique des critères en vue de l'établissement de partenariats avec des organismes du secteur privé ou des particuliers, et rappelle les directives relatives aux accords avec des partenaires éventuels.

Forum mondial sur l'éducation. 2000. Cadre d'action de Dakar.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001211/121147f.pdf> (consulté le 2 juin 2005). [UNESCO-TEC-2000-01]

Le Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar en 2000 fut le plus important événement en matière d'éducation à l'aube du nouveau siècle. En adoptant le Cadre d'action, les 1 100 participants au Forum ont réaffirmé leur engagement de parvenir à l'EPT d'ici à l'an 2015 et ont confié à l'UNESCO le rôle de coordination générale entre les différents partenaires internationaux et la mission d'entretenir la dynamique engagée au niveau mondial. Le document engage les États signataires à réaliser les objectifs de l'EPT de base d'ici 2015. Il comprend une analyse du Cadre d'action et de ceux régionaux.

Consultation internationale des ONG. 2000. Déclaration des ONG sur l'Éducation pour tous.

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/fr/wef_2000/cov_ngo_declaration.shtml (consulté le 3 juin 2005). [UNESCO-TEC-2000-02]

Près de 300 ONG réunies à Dakar les 24 et 25 avril 2000 pour discuter de l'EPT ont émis une déclaration qui réitère leur croyance comme quoi l'Éducation pour tous est possible si les gouvernements et les organisations internationales remplissent un certain nombre d'engagements. L'essentiel de la déclaration est formée de ces engagements.

UNESCO. 2000. Déclaration conjointe des co-organiseurs du Forum social sur l'Éducation.

En ligne :

http://www.unesco.org/education/efa/fr/wef_2000/press_releases/paris_04_21.shtml (consulté le 4 juin 2005). [UNESCO-TEC-2000-03]

Communiqué de presse qui relate la dite déclaration. Les co-organiseurs y font notamment l'engagement de redoubler d'efforts en matière de : conseil pour l'élaboration de politiques ; coopération technique ; formation et renforcement des capacités ; encouragement de la coopération entre pouvoirs publics et société civile ; mobilisation d'une assistance financière accrue en faveur des pays qui se sont dotés d'un plan crédible et ont prouvé la réalité de leur engagement vis-à-vis de l'éducation ; élargissement et renforcement du partenariat en faveur de l'éducation pour tous.

UNESCO. 2000. Directives pour la sélection de partenaires dans les États membres, y compris la réglementation de l'utilisation du nom et de l'emblème de l'UNESCO par ces partenaires. 159 EX/30.

En ligne :

http://portal.unesco.org/fr/file_download.php/36976674735f613c9520ebb3d0d39006directive+pdf (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-TEC-2000-04]

Ce document soumet au Conseil exécutif des propositions concernant les directives pour la sélection de partenaires dans les États membres, y compris la réglementation de

l'utilisation du nom et de l'emblème de l'UNESCO par ces partenaires. On y trouve notamment un aperçu du dispositif réglementaire relatif aux partenariats de l'UNESCO.

Coalition pour la diversité culturelle. 2001. *Plan d'action sur le plan international.*

En ligne : <http://www.cdc-ccd.org/pdf/planactioninter.pdf> (consulté le 8 juin 2005).

[UNESCO (PAR)-TEC-2001-01]

La Coalition expose dans ce document son plan d'action pour agir sur le milieu culturel, l'opinion publique et les pouvoirs publics. Si elle appuie les États et les gouvernements dans leur volonté de conserver l'entière liberté d'établir leurs politiques culturelles, elle cherche toutefois à faire partager ses objectifs avec les décideurs politiques, notamment par la participation à toute forme pertinente de consultations par des gouvernements étrangers ou des organismes internationaux et par la participation aux sommets, conférences, colloques ou autres rencontres pertinentes organisés par des États, des gouvernements, des regroupements d'États ou de gouvernements.

UNESCO (31^e Conférence générale). 2001. *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf> (consulté le 8 juin 2005). [UNESCO-TEC-2001-02]

La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle a été adoptée à l'unanimité au lendemain du 11 septembre 2001. Les États réaffirmèrent leur conviction que le dialogue interculturel constitue le meilleur gage pour la paix. Notons que l'article 11 mentionne l'importance pour ce faire de forger des partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile, les seules forces du marché ne pouvant garantir la préservation et la promotion de la diversité culturelle. L'article 12b) quant à lui place aux nombres des rôles de l'UNESCO celui de servir d'instance de référence et de concertation entre les États, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux internationaux, la société civile et le secteur privé en faveur de la diversité culturelle.

UNESCO. 2001. *Admission aux travaux de la Conférence générale d'observateurs d'organisations internationales non gouvernementales autres que celles entretenant des relations formelles et opérationnelles avec l'UNESCO : recommandations du conseil exécutif à ce sujet.* 31 C/10.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001238/123843f.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-TEC-2001-03]

Le conseil exécutif se penche dans ce court document sur l'admission aux travaux de la Conférence générale d'ONGs qui n'entretiennent pas de liens formels ou opérationnels avec l'UNESCO et donne ses recommandations. Une liste de ces ONGs ayant été admises en tant qu'observateurs à la 31^e session est disponible en annexe du document.

UNESCO. 2001. *Admission à la 31^e session de la Conférence générale d'observateurs d'organisations non gouvernementales (autres que celles qui entretiennent des relations formelles), de Fondations et autres institutions similaires entretenant des relations officielles ainsi que d'autres organisations internationales.* 162 EX/24.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001235/123514f.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-TEC-2001-04]

La première partie de ce document résume les développements ayant eu lieu en matière d'admission alors que la deuxième partie est un projet de décisions. À noter que la liste des organisations ayant adressé une telle demande à la date du 10 août 2001 est reproduite en annexe I. Cette liste indique les ONG admises aux relations opérationnelles au titre des Directives de 1995, les fondations ou autres institutions similaires entretenant des relations officielles au titre des Directives de 1991, les organisations dont le statut définitif reste à déterminer en application des Directives de 1995, ainsi que celles avec lesquelles l'UNESCO a conclu un accord prévoyant une représentation réciproque.

Consultation Collective des ONG sur l'Éducation pour tous. 2002. *Regional Consultation of NGOs/CSOs in Africa prior to MINEDAF VIII.*

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/partnership/information_19.09.02.pdf (consulté le 30 juin 2005). [UNESCO-TEC-2002-01]

Dans l'Afrique sub-saharienne, les contributions des ONG/CSO sont particulièrement significatives. Dans plusieurs cas, elles ont assumé des responsabilités majeures concernant les programmes éducationnels non formels et démontré leurs avantages comparatifs dans le renforcement de la participation et de l'organisation des communautés. À la lumière de ces développements, le Groupe Africain de l'UNESCO, le Secrétariat de l'UNESCO et le CCNGO on EFA ont formé un comité commun.

UNESCO. 2002. *Cadre réglementaire de l'utilisation du nom, de l'emblème, du sigle ou du patronage de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Sciences et la Culture.*

En ligne :

[http://portal.unesco.org/fr/file_download.php/e44df33726d0f3e89ddeda65c1736bb1Brochure+ptc+\(f\).pdf](http://portal.unesco.org/fr/file_download.php/e44df33726d0f3e89ddeda65c1736bb1Brochure+ptc+(f).pdf) (consulté le 20 juin 2005). [UNESCO-TEC-2002-02]

Cette brochure donne un aperçu général des différentes règles et réglementations en vigueur depuis août 2002 concernant l'utilisation du nom, de l'emblème, du sigle et du patronage de l'UNESCO. Les différentes normes, critères et procédures adoptés dans ce domaine au cours des années ont suivi l'évolution de l'action de l'UNESCO aux côtés de ses partenaires, en particulier des partenaires de la société civile.

UNESCO. 2002. *Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa 164^e session.* 164/EX/Décisions.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001262/126295f.pdf> (consulté le 21 juin 2005). [UNESCO-TEC-2002-03]

Texte officiel des décisions adoptées par le Conseil exécutif lors de la 164^{ème} session. traitant notamment de l'importance de la réforme de l'ONU (notamment le Global compact) sur les activités de l'UNESCO. Également, on y traite de la poursuite du mouvement de l'EPT ainsi que des relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales, fondations et autres institutions similaires.

UNESCO. 2002. *Textes normatifs sur les commissions nationales pour l'UNESCO.* 1^{ère} éd.
En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001262/126208f.pdf> (consulté le 21 juin 2005). [UNESCO-TEC-2002-04]

Cet ouvrage rassemble les textes normatifs comprenant entre autres l'Article VII de l'Acte constitutif de l'UNESCO, texte à l'origine de la création des commissions nationales, la Charte des commissions nationales, document essentiel qui définit les principes clés et les modalités des relations à multi facettes entre l'Organisation et les commissions nationales et 20 résolutions de la Conférence générale adoptées depuis 1978. Notons que l'article VII en question reflète une approche visionnaire dans les vertus de la société civile et que le document stipule notamment qu'aujourd'hui, nous assistons à un renforcement de leur rôle principal tendant à sensibiliser encore davantage la société civile, les organisations non-gouvernementales, les parlementaires, le secteur privé et ainsi que d'autres acteurs de la communauté nationale aux objectifs et idéaux de l'UNESCO.

UNESCO. 2002. *Relations avec les organisations non gouvernementales, les fondations et autres institutions similaires.* 165 EX/30.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001270/127034F.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-TEC-2002-05]

Le présent document comprend trois parties. La partie I traite de la poursuite de l'examen engagé par le Conseil exécutif à sa 164^{ème} session en vue du renouvellement des relations statutaires de coopération avec 63 organisations non gouvernementales et réseaux bénéficiant de relations formelles de consultation, ainsi que des stratégies sectorielles de coopération avec les ONG. La partie II concerne les reclassements et admissions. Les autres questions relatives à la coopération avec les ONG font l'objet de la partie III.

UNESCO. 2003. *Guide de la 32^e session de la Conférence générale.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001314/131497f.pdf> (consulté le 8 juin 2005). [UNESCO-TEC-2003-01]

Ce guide destiné aux participants de la 32^{ème} session de la Conférence générale contient des informations sur le séjour, la structure, le déroulement de la Conférence générale ainsi que des informations pratiques.

UNESCO. 2003. *Organisation des travaux de la session. 32C/2.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001305/130547f.pdf> (consulté le 8 juin 2005). [UNESCO-TEC-2003-02]

Ce document est basé sur le Règlement intérieur de la Conférence générale. À sa 166^{ème} session, le Conseil exécutif a examiné les propositions du Directeur général relatives à l'organisation des travaux de la 32^{ème} session. Fut par la suite établi le présent document sur la base de ses conclusions. On y mentionne quelques détails d'ordre techniques, notamment le temps de parole des délégués (8min).

UNESCO. 2003. *Architecture des Commissions nationales pour l'UNESCO : informations sur leur statut, composition et ressources.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001306/130618f.pdf> (consulté le 21 juin 2005). [UNESCO-TEC-2003-03]

Ce document traite abondamment des Commissions nationales, autant en ce qui a trait à leurs origines, à leur statut, à leur mission, à leurs membres ainsi qu'à leur structure. Il contient également une deuxième partie portant des fiches descriptives de chacune des commissions nationales existantes. On y apprend notamment que lors de la conférence fondatrice de l'UNESCO, les fondateurs envisageaient deux options concernant, d'une part, l'éventuelle participation des ONG au travail de l'Organisation et, d'autre part, le rôle qu'elles joueraient à la Conférence générale. Les débats ont abouti à l'Article VII de l'Acte constitutif qui invite chaque État membre à mettre en place une commission nationale où les représentants de la société civile et des gouvernements siègent côte à côte et remplissent notamment un rôle consultatif auprès de leurs délégations à la Conférence générale. Du fait de ce compromis, les groupes non gouvernementaux de la société, représentés dans une commission nationale, ont la possibilité aujourd'hui de participer au processus de prise de décision sur la coopération intellectuelle au niveau international.

UNESCO. 2003. *Historic evolution of relations between the UN and the UNESCO and the private sector.*

En ligne:

http://portal.unesco.org/fr/file_download.php/9cecd7338d083dac44e67423a8d2ec76historic+evolution+of+relations+between+the+u1.pdf (consulté le 22 juin 2005).

[UNESCO-TEC-2003-04]

Ce tableau produit par l'UNESCO porte sur une comparaison historique de l'évolution des relations entre l'ONU et l'UNESCO et le secteur privé au cours des dernières années.

UNESCO. 2003. *Typology of private sector relations.*

En ligne :

http://portal.unesco.org/fr/file_download.php/610181c8aa1b6e303975b3b853b415a8Typology+of+private+sector+relations+01+oct.2003.pdf (consulté le 22 juin 2005).

[UNESCO-TEC-2003-05]

Ce tableau produit par l'UNESCO porte sur la typologie associée aux partenariats avec le secteur privé : on y traite des types de partenaires, des types d'arrangements et on y donne des exemples de partenaires.

UNESCO. 2003. *Admission aux travaux de la Conférence générale d'observateurs d'organisations internationales non gouvernementales autres que celles entretenant des relations formelles et opérationnelles avec l'UNESCO : recommandations du conseil exécutif à ce sujet. 32 C/10.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001317/131793f.pdf> (consulté le 14 juin 2005). [UNESCO-TEC-2003-06]

Le conseil exécutif se penche dans ce court document sur l'admission aux travaux de la Conférence générale d'ONG qui n'entretiennent pas de liens formels ou opérationnels avec l'UNESCO et donne ses recommandations. Une liste de ces ONG ayant été admises en tant qu'observateurs à la 32^e session est disponible en annexe du document.

UNESCO. 2003. *Admission à la 32^e session de la Conférence générale d'observateurs d'organisations non gouvernementales (autres que celles qui entretiennent des relations formelles), de Fondations et autres institutions similaires entretenant des relations officielles ainsi que d'autres organisations internationales. 167 EX/27.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001310/131057f.pdf> (consulté le 14 juin 2005). [UNESCO-TEC-2003-07]

La première partie de ce document résume les développements ayant eu lieu en la matière alors que la deuxième partie est un projet de décisions. À noter que la liste des ONG admises aux relations opérationnelles au titre des Directives de 1995, est reproduite à l'annexe I. La liste des fondations ou autres institutions similaires entretenant des relations officielles au titre des Directives de 1991, ainsi que celle d'une fondation n'entretenant pas de relations officielles, est reproduite à l'annexe II.

UNESCO. 2003. *Stratégies sectorielles et intersectorielles de coopération de l'Organisation avec les organisations internationales non gouvernementales. 32 C/31.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001309/130963f.pdf> (consulté le 14 juin 2005). [UNESCO-TEC-2003-08]

Ce document décrit les stratégies sectorielles et intersectorielles de coopération de l'Organisation avec les ONG telles que présentées à la Conférence générale.

UNESCO. 2003. *Décisions adoptées par le conseil exécutif à sa 166^e session. 166 EX/Décision.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001302/130244F.pdf> (consulté le 14 juin 2005). [UNESCO-TEC-2003-09]

Ce document, qui contient la totalité des Décisions adoptées par le conseil exécutif à sa 166^e session, contient en annexe la liste des ONG concernées par la décision du Directeur général de renouveler les relations statutaires des ONG entretenant des relations opérationnelles avec l'UNESCO. Il contient également la décision concernant le non renouvellement d'un certain nombre de relations formelles avec la liste des noms des ONG.

UNESCO. 2003. *Relations avec les organisations non gouvernementales, les fondations et autres institutions similaires. 167 EX/40.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001309/130959F.pdf> (consulté le 14 juin 2005). [UNESCO-TEC-2003-10]

Ce document traite des stratégies sectorielles de coopération avec les ONG actualisées par les secteurs de programme ainsi que les autres services concernés. Il contient des informations succinctes sur les autres questions relatives à la coopération avec les ONG depuis la dernière session du Conseil exécutif.

UNESCO. 2003. *Les textes fondamentaux de l'UNESCO sur la société de l'information.*

En ligne :

http://portal.unesco.org/ci/fr/file_download.php/8d101996295ccb83c70df9bd666849a5basic_fr.pdf (consulté le 24 janvier 2006) [UNESCO-TEC-2003-11]

Ensemble des textes fondamentaux de l'UNESCO sur la société de l'information, classés selon qu'ils portent plus spécifiquement sur l'éducation, la culture, les sciences, la communication et l'information ou la liberté d'expression

UNESCO. 2004. *Le Conseil exécutif de l'UNESCO.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001355/135517f.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-TEC-2004-01]

Ce document décrit en détails la structure et le fonctionnement du conseil exécutif. Il contient un historique détaillé du Comité sur les ONG.

UNESCO. 2004. *Bonnes pratiques des commissions nationales pour l'UNESCO.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001354/135478f.pdf> (consulté le 14 juin 2005). [UNESCO-TEC-2004-02]

Sur une recommandation de l'Équipe spéciale de réflexion sur l'UNESCO au 21^{ème} siècle et suite à une décision prise en 2000 par le Conseil exécutif, le Directeur général a été

invité à préparer un recueil des bonnes pratiques des commissions nationales pour l'UNESCO, mettant tout particulièrement l'accent sur les relations qu'entretiennent les commissions nationales avec d'autres acteurs nationaux ou régionaux, en raison de leur rôle essentiel dans le renforcement des liens avec la société civile.

UNESCO. 2004. PROGRAMME 2004-2005 (32 C/5) : Titre III. Soutien de l'exécution du programme et administration.

En ligne : <http://portal.unesco.org/fr/ev.php>

[URL_ID=13915&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php?URL_ID=13915&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html) (consulté le 14 juin 2005). [UNESCO-TEC-2004-03]

Les commissions nationales sont désignées par l'Acte constitutif comme les points focaux de l'action de l'UNESCO dans les États membres et Membres associés, et constituent ainsi un réseau sans équivalent dans le système des Nations Unies. Ils permettent d'atteindre et de mobiliser les partenaires de la société civile, notamment d'entretenir des relations avec les parlementaires, municipalités et mouvements civiques proches des populations, renforçant ainsi la visibilité de l'UNESCO et les priorités de programme dans toutes les régions. On traite essentiellement dans cette rubrique des efforts pour renforcer les capacités opérationnelles et administratives des dites commissions nationales.

UNESCO. 2004. Textes fondamentaux.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001337/133729f.pdf> (consulté le 21 juin 2005). [UNESCO-TEC-2004-04]

Les textes fondamentaux contiennent l'Acte constitutif de l'UNESCO, son article 11 s'avérant particulièrement intéressant. S'y retrouve également la Charte des commissions nationales pour l'UNESCO ainsi que les Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les ONG.

UNESCO. 2005. Règlements internes du conseil exécutif.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001390/139080f.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-TEC-2005-01]

Ce document consigne les règlements ayant trait au conseil exécutif. Il n'est pas pertinent pour le cadre de notre recherche en dehors du règlement qui stipule que les observateurs d'organisations internationales intergouvernementales ou non gouvernementales et toutes autres personnes qualifiées peuvent être autorisés par le Conseil à prendre la parole sur les questions relevant de leur compétence.

Coalitions européennes pour la diversité culturelle. 2005. *Déclaration des Coalitions européennes pour la diversité culturelle.*

En ligne : http://www.coalitionfrancaise.org/actus/doc/reunion_coalition.pdf (consulté le 8 juin 2005). [UNESCO (PAR)-TEC-2005-01]

Ces deux dernières années, 24 Coalitions pour la diversité culturelle regroupant dans chaque pays les organisations professionnelles de la culture dans toutes ses composantes se sont constituées dans le monde entier. Elles se sont données pour objectif de peser sur les négociations de la convention sur la diversité culturelle à l'UNESCO et d'obtenir dans ce cadre un texte qui protège le droit des États à développer de véritables politiques culturelles. Elles ont fait part de leurs préoccupations par l'entremise de cette déclaration.

LISTES

UNESCO. 1999. *Rapport du Directeur général sur les modifications intervenues dans le classement des organisations non gouvernementales admises aux différents types de relations avec l'UNESCO. 30 C/32.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001168/116897f.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-LIS-1999-01]

L'adoption des Directives de 1995 a inauguré une période de réforme des relations de coopération de l'UNESCO avec les ONG. Le présent rapport rend compte des changements intervenus dans le classement des ONG suite aux décisions du Conseil exécutif et du Directeur général au cours des deux dernières années. Ce rapport contient également la liste des organisations qui entretiennent avec l'Organisation des relations opérationnelles et celles dont un terme a été mis à leurs relations officielles.

UNESCO. 2000. *Liste des participants.*

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/fr/wef_2000/listpartwef.pdf (consulté le 4 juin 2005). [UNESCO-LIS-2000-01]

Le Forum mondial sur l'éducation a réuni quelque 1 100 responsables politiques nationaux, dont deux chefs d'État, une centaine de ministres de l'éducation et plusieurs ministres du développement international. Le SG des Nations Unies, M. Kofi Annan, ainsi que six autres dirigeants d'organisations internationales ont également assisté à ce Forum, ainsi que des décideurs en matière de politiques éducatives, plus de cent ONG, des chefs d'entreprises, des donateurs, des éducateurs locaux et des journalistes.

UNESCO. 2000. *Liste de participants.*

En ligne : http://www.unesco.org/education/efa/fr/wef_2000/listpartwef.pdf (consulté le 29 juin 2005). [UNESCO-LIS-2000-02]

Liste des participants, gouvernements nationaux et représentants de la société civile, au Forum mondial de l'Éducation, à Dakar en 2000.

Consultation Collective des ONG sur l'Éducation pour tous. 2001. *What is the Collective Consultation of NGOs on Education for All?*

En ligne: http://www.unesco.org/education/efa/partnership/info_sheet_ccngo.pdf (consulté le 29 juin 2005). [UNESCO-LIS-2001-01]

Ce document résume la raison d'être et les objectifs de la Consultation Collective des ONG sur l'EPT qui est un mécanisme clé dans le secteur de l'éducation, créé pour faciliter la réflexion, le dialogue et les actions communes entre les ONG et l'UNESCO en matière d'EPT. On y retrouve une liste du Groupe de coordination et des organisations qui le composent.

UNESCO. 2001. *Rapport du Directeur général, de concert avec le comité du siège, concernant les propositions relatives à un système transparent de comptabilisation et de communication des recettes provenant de la location de locaux aux ONG.* 161 EX/35.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001223/122343f.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-LIS-2001-02]

Contient des listes des ONG et autres entités ayant des locaux loués à l'UNESCO.

Consultation Collective des ONG sur l'Éducation pour tous. 2001. *Rapport général et cadre de travail pour les activités conjointes.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001253/125385f.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-LIS-2001-03]

Contient la liste des participants à la réunion de la consultation collective sur l'EPT tenue en 2001.

UNESCO. 2001. *Admission aux travaux de la Conférence générale d'observateurs d'organisations internationales non gouvernementales autres que celles entretenant des relations formelles et opérationnelles avec l'UNESCO : recommandations du conseil exécutif à ce sujet.* 31 C/10.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001238/123843f.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-LIS-2001-04]

Le conseil exécutif se penche dans ce court document sur l'admission aux travaux de la Conférence générale d'ONGs qui n'entretiennent pas de liens formels ou opérationnels avec l'UNESCO et donne ses recommandations. Une liste de ces ONG ayant été admises en tant qu'observateurs à la 31^e session est disponible en annexe du document.

UNESCO. 2001. *Admission à la 31^e session de la Conférence générale d'observateurs d'organisations non gouvernementales (autres que celles qui entretiennent des relations formelles), de Fondations et autres institutions similaires entretenant des relations officielles ainsi que d'autres organisations internationales.* 162 EX/24.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001235/123514f.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-LIS-2001-05]

Ce document a été soumis au Conseil exécutif par le Directeur général : la première partie résume les développements ayant eu lieu en la matière alors que la deuxième partie est un projet de décisions. À noter que la liste des organisations ayant adressé une telle demande à la date du 10 août 2001 est reproduite en annexe I. Cette liste indique les ONG admises aux relations opérationnelles au titre des Directives de 1995, les fondations ou autres institutions similaires entretenant des relations officielles au titre des Directives de 1991, les organisations dont le statut définitif reste à déterminer en application des Directives de 1995, ainsi que celles avec lesquelles l'UNESCO a conclu un accord prévoyant une représentation réciproque.

UNESCO. 2001. *Rapport du Directeur général, de concert avec le comité du siège, concernant les propositions relatives à un système transparent de comptabilisation et de communication des recettes provenant de la location de locaux aux ONG.* 161 EX/35.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001223/122343f.pdf> (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-LIS-2001-06]

Ce rapport concerne un système transparent de comptabilisation pour la location de locaux aux ONG qui tient compte des observations faites par le Commissaire. Il contient un projet de décisions et une liste des ONG et des locaux occupés, d'où la classification faite dans « Listes » plutôt que « Rapports ».

Task Force on Comprehensive Strategy on EFA (UNESCO). 2002. *Provisional list of Participants.*

En ligne :

http://www.unesco.org/education/efa/fr/global_co/comprehensive_efa_strategy.shtml (consulté le 20 juillet 2005). [UNESCO-LIS-2002-01]

Liste de ce groupe de travail.

UNESCO. 2002. *Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa 164^e session.*

164/EX/Décisions. En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001262/126295f.pdf> (consulté le 21 juin 2005). [UNESCO-LIS-2002-02]

Texte officiel des décisions adoptées par le Conseil exécutif lors de la 164^{ème} session. On y trouve la liste de tous les observateurs qui y étaient présents.

UNESCO. 2003. *Liste des participants des organisations non gouvernementales.*

En ligne : http://www.unesco.org/confgen/participants/pdf/non_governmental.pdf (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-LIS-2003-01]

Cette liste contient le nombre des représentants de chacune des ONG et des Fondations à avoir participé à la 32^e session de la Conférence générale.

UNESCO. 2003. *Admission aux travaux de la Conférence générale d'observateurs d'organisations internationales non gouvernementales autres que celles entretenant des relations formelles et opérationnelles avec l'UNESCO : recommandations du conseil exécutif à ce sujet.* 32 C/10.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001317/131793f.pdf> (consulté le 14 juin 2005). [UNESCO-LIS-2003-02]

Le conseil exécutif se penche dans ce court document sur l'admission aux travaux de la Conférence générale d'ONGs qui n'entretiennent pas de liens formels ou opérationnels avec l'UNESCO et donne ses recommandations. Une liste de ces ONG ayant été admises en tant qu'observateurs à la 32^e session est disponible en annexe du document.

UNESCO. 2003. *Admission à la 32^e session de la Conférence générale d'observateurs d'organisations non gouvernementales (autres que celles qui entretiennent des relations formelles), de Fondations et autres institutions similaires entretenant des relations officielles ainsi que d'autres organisations internationales.* 167 EX/27.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001310/131057f.pdf> (consulté le 14 juin 2005). [UNESCO-LIS-2003-03]

La liste des ONG admises aux relations opérationnelles au titre des Directives de 1995, est reproduite à l'annexe I. La liste des fondations ou autres institutions similaires entretenant des relations officielles au titre des Directives de 1991, ainsi que celle d'une fondation n'entretenant pas de relations officielles, est reproduite à l'annexe II.

UNESCO. 2003. *Décisions adoptées par le conseil exécutif à sa 166^e session.* 166 EX/Décision.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001302/130244F.pdf> (consulté le 14 juin 2005). [UNESCO-LIS-2003-04]

Ce document, qui contient la totalité des Décisions adoptées par le conseil exécutif à sa 166^e session, contient en annexe la liste des ONG concernées par la décision du Directeur général de renouveler les relations statutaires des ONG entretenant des relations opérationnelles avec l'UNESCO. Il contient également la décision concernant le non renouvellement d'un certain nombre de relations formelles avec la liste des ONG.

UNESCO. 2003. *Rapport du Directeur général sur les modifications intervenues dans le classement des organisations non gouvernementales admises aux différents types de relations avec l'UNESCO.* 32 C/INF.7.

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001305/130517f.pdf> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-LIS-2003-05]

Ce rapport traite des modifications qui sont intervenues, par décision du Conseil exécutif, dans le classement des organisations internationales admises aux différents types de relations officielles avec l'UNESCO. Il contient la liste des organisations qui entretiennent avec l'Organisation des relations opérationnelles, ainsi que de celles qui ont soumis des demandes d'admission et qui n'ont pas été retenues.

UNESCO. 2004. *Partenariats – bonnes pratiques.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=11825&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=-461.html (consulté le 22 juin 2005). [UNESCO-LIS-2004-01]

On y trouve des exemples de projets menés par l'UNESCO en coopération avec le secteur privé, notamment avec la Fondation Ford et Hewlett-Packard.

UNESCO. 2004. *Comité and Organs elected by the general conference.*

En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001352/135234e.pdf> (consulté le 27 mai 2005). [UNESCO-LIS-2004-02]

Listes des différents États membres de chacun des comités et organes élus par la Conférence générale ainsi que la durée de leur mandat. Ne concerne que les gouvernements.

UNESCO. 2005. *Commissions nationales – Répertoire des Commissions nationales pour l'UNESCO.*

En ligne : http://erc.unesco.org/cp/nclist_portal.asp?language=F (consulté le 9 juin 2005). [UNESCO-LIS-2005-01]

Cette rubrique du site officiel de l'UNESCO comporte la liste de toutes les Commissions nationales, classées par pays.

Coalition pour la diversité culturelle. 2005. *Liste des associations membres.*

En ligne : http://www.cdc-ccd.org/Francais/Liensenfrancais/framequi_sommes_nous.htm (consultée le 14 juin 2005). [UNESCO (PAR)-LIS-2005-01]

Cette rubrique du site Internet de la coalition pour la diversité culturelle contient un bref historique de la formation de la dite coalition, qui fait actuellement pression auprès de l'UNESCO dans les négociations portant sur la Convention sur la diversité culturelle. Elle contient la liste de chacune des associations membres de la coalition en fonction de son champ d'activité (livres, cinéma, arts visuels, etc.).

Commission nationale pour l'UNESCO du Suriname assistée de l'UNESCO. 2005. *Liste des participants à l'atelier pour les commissions nationales pour l'UNESCO dans les Caraïbes.*

En ligne : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=25572&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 21 juin 2005). [UNESCO-LIS-2005-02]

L'atelier de formation a été réalisé à l'intention des 2^{ème} ou 3^{ème} officiers de commissions nationales pour l'UNESCO dans les Caraïbes. Il a été organisé par la Commission nationale de Suriname pour l'UNESCO à Paramaribo du 01-02-2005 - 04-02-2005.

UNESCO. 2005. *Liste des ONGs entretenant des relations officielles avec l'UNESCO.*

En ligne : <http://erc.unesco.org/ong/ONGlist.asp?language=F> (consulté le 21 juin 2005). [UNESCO-LIS-2005-03]

Voici la liste des ONG entretenant des relations officielles avec l'UNESCO.

UNESCO. 2005. *Répertoire des Commissions nationales pour l'UNESCO.*

En ligne : http://erc.unesco.org/cp/nclist_portal.asp?language=F (consulté le 21 juin 2005). [UNESCO-LIS-2005-04]

Voici la liste de chacune des 192 Commissions nationales pour l'UNESCO.

UNESCO. 2005. *Liste des ONGs entretenant des relations officielles avec l'UNESCO.*

En ligne : <http://erc.unesco.org/ong/en/directory/ListeONG.asp> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-LIS-2005-05]

Cette liste contient les noms et adresses officielles des OING avec lesquelles l'UNESCO entretient des relations officielles (formelles et opérationnelles), comme définies dans les directives afférentes, adoptées en 1995 par la Conférence générale à sa vingt-huitième session et modifiées lors de sa trente et unième session en 2001. Les informations, fournies par les ONG elles-mêmes, figurant dans cette liste sont régulièrement mises à jour par la section des OING et fondations. Toute information plus spécifique sur une ONG peut être obtenue en cliquant sur son site web.

UNESCO. 2005. *Liste des membres du Comité de liaison ONG-UNESCO 2003-2005.*

En ligne : <http://erc.unesco.org/ong/fr/Liste.htm> (consulté le 28 juin 2005). [UNESCO-LIS-2005-06]

Cette liste contient le nom des membres du Comité de liaison ONG-UNESCO de 2003-2005 et le nom de l'organisme auquel chacun d'eux appartient.